



BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT PARRÉS AUX TERTRES

LE PATROCLIEN

Bien vivre à St Parres

LE P.L.U.



**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

OLIVIER VÉRAN

Le ministre de la Santé en
visite à l'EHPAD Villa du Tertre



4 NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

au service
de la commune



UN NOUVEAU CMJ

De jeunes élus
motivés





L'anti-gaspi

La Minute prévention vous présente ces gestes quotidiens qui préservent la planète, pour agir en conscience et faire la différence ! C'est une minute soucieuse du devenir des déchets :

tri, recyclage, lutte contre le gaspillage. Elle donne des clés de compréhension, des repères et des solutions pour, ensemble, réduire nos déchets.



Non au gaspillage alimentaire

En France, le gaspillage alimentaire représente 20 kg de déchets par personne par an dans la consommation des ménages, dont 7 kg de déchets alimentaires non consommés encore emballés. Environ 130 € par personne sont ainsi, chaque année, jetés à la poubelle, qui plus est dans la mauvaise poubelle. Ce sont alors 15 à 30 % des déchets alimentaires, présents - à défaut - dans le sac d'ordures ménagères, qui pourraient être compostés. Aussi, préférer le bac à déchets verts, le composteur*, voire le lombricomposteur pour recycler ses épluchures, fruits et légumes abîmés, fleurs fanées... et ainsi obtenir un engrais naturel, bon pour ses plantations, s'avère être un choix plus vertueux. Quand on ne dispose pas de ces équipements, réduire ses déchets au quotidien revient à agir en conscience, au bénéfice de l'environnement et de son porte-monnaie : anticiper et quantifier ses besoins, préparer sa liste de courses, être attentif aux dates de péremption...

Non au suremballage

Comme le refus du gaspillage alimentaire, orienter ses choix vers moins d'emballages, notamment plastique, relève de l'engagement bienveillant. Penser à se munir de contenants et de sacs en tissu pour faire ses courses, privilégier autant que possible l'achat en vrac et le « faire par soi-même » sont des gestes gagnants pour la santé du Vivant. Il faut garder à l'esprit que quand ils ne peuvent être recyclés les déchets sont enfouis ou incinérés. Bien trier ses déchets et dire non au suremballage, c'est contribuer à réduire les coûts de collecte et de traitement de nos déchets : dans l'agglomération, une tonne d'emballages plastique collectée-traitée revient à 224 €, contre 139 € la tonne de biodéchets et 43 € la tonne de verre. Parfois complexes, les consignes de tri sont à observer de près, tous les plastiques ne pouvant être recyclés aujourd'hui. Exemples : les pots de yaourt et barquettes en plastique ne doivent pas être jetés dans le sac jaune mais dans les ordures ménagères ; il convient de bien vider ses bouteilles en plastique avant de les jeter au tri, sans quoi elles ne seront pas recyclées.

Données chiffrées nationales fournies par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

*Composteur en bois vendu en ligne sur troyes-champagne-metropole.fr (habiter-vivre/gérer-mes-déchets/compostage), 28€. Guide du compostage téléchargeable gratuitement.



PATIENCE ET ACTION

Chères Patrocliennes et chers Patrocliens,

Bien que l'époque des vœux soit déjà derrière nous, permettez-moi d'espérer que nous puissions nous rencontrer dans les plus brefs délais. Ce confinement nous pèse et nous frustre beaucoup. Je crains malheureusement que nous ayons à patienter encore quelques temps. Notre devoir est de **protéger la population de ce virus avec TCM et le Département** et nous le faisons sans compter notre temps, ni les moyens. **Merci à tous les agents**, dirigés par Muriel CHARITE et Maud LOISON, pour le travail accompli afin de respecter les normes fixées par les nombreux protocoles qui se substituent les uns aux autres. Néanmoins, nous restons très actifs et à votre service. Chaque adjoint travaille sur ses dossiers. La **révision de notre Plan**

Local d'Urbanisme avance très vite. Nous avons engagé des discussions importantes sur notre **plan de circulation** (auquel vous serez associés) en mettant autour de la table tous les acteurs (conseil départemental, Troyes Champagne Métropole). Nous agissons pour trouver des solutions pour **votre sécurité** dans la rue Jean Jaurès, le sentier des Grèves, la Nagère et surtout l'avenue Général de Gaulle. Nous comptons bien sur l'action de la Police Municipale tout au long du mandat. Bientôt, nous disposerons (enfin) d'une **nouvelle salle de restauration scolaire**. Un **nouveau CMJ** a été élu, les **horaires de la bibliothèque** ont été étoffés. Nous envisageons une **campagne d'économies d'énergie**.

De **nouveaux délégués** sont aussi au travail dans leurs domaines respectifs, vous pourrez compter sur eux.

Un bel état d'esprit fait de confiance et de respect nous anime tous **avec pour seul but, votre bien-être**.

Nous reviendrons sur le passage du **ministre de la Santé, Monsieur Olivier VERAN**, accompagné de monsieur le ministre François BAROIN, à Saint Parres aux Tertres dans le cadre de la **campagne de vaccination**. En attendant, portez-vous bien et prenez soin de vous.

DANS LE RETRO

- Visite du père Noël
- Concours des boules de Noël

4

SOLIDARITÉ - SOCIAL

- Aides aux étudiants

11

LA MAIRIE VOUS INFORME

- 4 nouveaux délégués
- Le plan de circulation

12

DOSSIER

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

18

JEUNESSE

- Elections du CMJ

22

CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT

- Les courses en vrac

29

AGENDA ET CALENDRIER

30

TRAVAUX

- Le bâtiment périscolaire

33

ÉCONOMIE/EMPLOI

- Nouveaux commerces

36

CULTURE

- La bibliothèque

38

ZOOM SUR...

- Gauthier GALLON

40

ASSOCIATIONS

- L'actualité des associations

42

POUR SE DIVERTIR

49

ETAT CIVIL

47

TRIBUNE LIBRE

48

INFOS PRATIQUES

- Toutes vos infos utiles

49

LE PATROCLIEN

Responsable de la publication :
Magali CHABROL

Editeur :
Mairie de Saint Parres aux Tertres

Responsable de la publicité :
Sylvie CHAUVIER

Conception :
SYSCOM' (03 25 75 79 92)
6, rue Archimède
10600 La Chapelle Saint Luc
www.agence-syscom.com

Impression :
LA RENAISSANCE (03 25 70 44 70)
10, avenue des Tirverts
10150 Pont Sainte Marie

Dépôt légal : N° 1827/2001

Tirage : 1 600 exemplaires

Distribution :
L'Atelier du courrier

Bulletin imprimé sur du papier recyclé
NAUTILIS



➤ DON DU SANG DU MERCREDI 27 JANVIER 2021

Malgré le mauvais temps, 36 personnes se sont présentées à la collecte de sang organisée dans la salle des Conférences. 31 personnes ont été autorisées à faire un don. L'équipe municipale remercie tous les donateurs ainsi que le Docteur GAUDEAU et son équipe.

La prochaine collecte aura lieu à la fin du premier semestre 2021.



Concours photo

D'AUTOMNE DU

COMITÉ DES FÊTES

A fin d'occuper les enfants durant l'automne, le comité des fêtes a organisé un concours photo autour de 4 thèmes :

- déguisements
- confection d'une recette d'Halloween
- tableau automnal
- personnage construit avec des fruits et légumes de saison

Chaque semaine du mois de novembre, un gagnant a été récompensé :

1. Anaé MARX
2. Maxime FORGET et Maëlys SAUNIER (ex-aequo)
3. Maëly VOILLEMEN
4. Izia ROBOT

Une belle façon de faire profiter les plus jeunes de cette saison de transition entre l'été et l'hiver...





« Sur la palissade »

LES ÉCOLIERS "ARTISTES DE RUE" !

Depuis décembre, les personnes qui circulent avenue du Général de Gaulle peuvent découvrir et admirer **les productions des élèves de l'école élémentaire Brossolette-Ferry**.

Cette exposition est le fruit d'une collaboration entre la Mairie et l'ensemble des enseignants, sous l'impulsion de Mme HERBILLON-LOUET, scénographe, commissaire d'exposition et Patroclienne. Mme HERBILLON-LOUET, à l'origine de ce projet, a prêté sa palissade pour exposer les réalisations des enfants.

Les thèmes proposés, « **l'hiver** » et « **Noël** », ont inspiré les élèves qui ont vu leur travail sublimé par l'agrandissement de leurs dessins réalisé chez un imprimeur.

Un réel échange s'est instauré, ce fut une belle expérience pour tout le monde. Les nombreux retours positifs en sont la preuve.

Une telle réussite en appelle une autre...

ET SI C'ÉTAIT VOUS ?

L'équipe municipale invite tous **les artistes patrocliens qui souhaitent participer à un futur projet** à se faire connaître à la mairie. De même, nous recherchons **des personnes volontaires pour exposer des œuvres sur leur palissade ou dans la devanture de leur commerce**.





> CÉRÉMONIE DU 5 DÉCEMBRE 2020

La journée nationale d'hommage aux Morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie a été célébrée en petit comité le samedi 5 décembre 2020.

Le maire a donné lecture du message de Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants. Un hommage qui a rappelé que « *la nation se souvient de toutes les victimes, civiles comme militaires, de ce conflit qui brisa tant de destins et généra tant de violences* ».

A la suite de cette allocution, l'appel aux morts et un dépôt de gerbes ont conclu cette intime cérémonie.

LES AÎNÉS

ont été gâtés

Les élus avaient choisi de confectionner eux-mêmes ces colis à partir de produits locaux afin de mettre en valeur le patrimoine gastronomique départemental : champagne *Marillier & Fille* (Rouvres-les-Vignes), cailles flambées à l'Armagnac sur lit de choucroute d'*André Laurent* (Blingnicourt), fondue de champignons au Chaource des *Champignons de Cussangy* (Cussangy), chocolats *Réauté* (Saint Parres aux Tertres), pain d'épices de la *boulangerie Lakhdar* (Troyes).

Ces victuailles étaient accompagnées d'un mot du maire et d'un masque en tissu, bien nécessaire en cette période de pandémie.

Ces cadeaux ont remporté un franc succès chez la majeure partie des bénéficiaires.

Nota Bene : La politique de la municipalité est d'attribuer un seul colis par personne. L'équipe municipale remercie les Patrocliens qui, dans leur grande majorité, ont compris ce choix.



530 COLIS
DE NOËL ONT ÉTÉ
DISTRIBUÉS AUX
AÎNÉS ÂGÉS DE PLUS
DE 70 ANS.

Crédits photos : L'EST ECLAIR



Rencontre DES ÉCOLIERS AVEC LE PÈRE NOËL

Le vendredi 18 décembre 2020 après-midi, **le père Noël** a rendu visite aux **257 enfants des écoles élémentaires Pierre Brosolette et primaire Jules Ferry**. Accompagné de ses lutins, du conseil municipal et des représentants de l'association des parents d'élèves *Les enfants d'abord*, le grand bonhomme

rouge a distribué des cadeaux à chaque classe. Les enfants ont accueilli le père Noël par des chants et des poésies repris en chœur. Pour clôturer cette après-midi festive, chacun a pu se réga-

ler d'un bon goûter offert par la municipalité et l'association des parents d'élèves.

Le père Noël a promis aux enfants de revenir l'année prochaine.



Retour sur LA SAPINADE

Au cours de la première sapinade organisée dans notre commune, **157 sapins** ont été déposés dans les 9 points de récolte. Ils ont été transformés en **2 m³ de copeaux** par les agents des services techniques. Une partie a été distribuée aux Patrocliens présents

lors de la démonstration de broyage du 16 janvier. Le reste sera utilisé dans les massifs de fleurs de la commune afin de réduire les arrosages. L'équipe municipale remercie toutes les personnes ayant participé à cette opération. Rendez-vous fin 2021 pour la 2^{ème} édition de la sapinade.



> REPAS DE NOEL DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le jeudi 17 décembre 2020, deux membres de la commission Jeunesse se sont rendus dans les deux pôles de la restauration scolaire (Pierre Brossolette et Jules Ferry) afin de souhaiter un joyeux Noël aux enfants et remercier le personnel pour son investissement. Ils ont partagé le repas de Noël avec les élèves de l'école élémentaire Jules Ferry. Au menu de ce repas festif, préparé par la société Elite :

- Coleslaw de Noël (chou vert, carottes, saumon et noix)
- Rôti de dinde farci aux marrons et noisettes
- Rôstis
- Cheddar rouge
- Craquant au chocolat
- Clémentine et chocolat

Les membres de la commission ont prévu de retourner à la cantine plusieurs fois durant l'année scolaire.

Concours de LA PLUS BELLE BOULE DE NOËL

Malgré le fait de ne pas avoir pu organiser le marché de Noël, le comité des fêtes a maintenu le concours de la plus belle boule de Noël. Les enfants ont pris le temps néces-

saire pour parfaire leurs créations avec tous les matériaux possibles.

Tous les participants ont été récompensés par une belle carte cadeau et un jouet.



Légendes :

1. Elise PFLUGHAUPT - 8 ans
2. Lucas MORIZOT - 3 ans
3. Manon MORIZOT - 6 ans
4. Maxime FORGET - 5 ans
5. Nathanaël DESCAMPS - 4 ans
6. TERENCE DESCAMPS - 7 ans
7. Chloé DENIS - 4 ans
8. Izia RODOT - 5 ans
9. Maëly VOILLEMEN - 4 ans



Visite du **MINISTRE** **DE LA SANTÉ**

Vendredi 15 janvier dernier, le maire de Saint Parres aux Tertres a accueilli deux hôtes prestigieux : Monsieur Olivier VERAN, ministre de la Santé, et Monsieur François BAROIN, ministre et président de TCM.

La visite d'Olivier VERAN avait pour but de faire le point sur l'épidémie et de présenter le programme de vaccination dans l'EHPAD Villa du Tertre, établissement choisi en raison du fort taux de vaccination en son sein. La directrice, Mme MALESIEUX, et le président du groupe ont pu indiquer au ministre les procédures de vaccination et les bons résultats de la campagne. Très attentif, Olivier VERAN (par ailleurs médecin) s'est adressé au personnel de l'établissement et surtout aux résidents. Les échanges bienveillants et positifs ont permis à tous de mieux comprendre les enjeux de cette vaccination, y compris lorsque des pensionnaires montraient leur scepticisme. Le ministre est resté 45 minutes à la Villa du Tertre, puis s'est rendu à Troyes, où il était attendu.



> COMMUNIQUÉ DU CCAS

Un des rôles du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est d'**aider les plus fragiles** et de **soutenir financièrement et techniquement** certaines actions sociales en faveur des habitants de la commune (exemple : distributions alimentaires, secours d'urgence ...).

En 2020, en raison de la COVID-19, le CCAS a été contraint d'annuler le traditionnel repas de fin d'année des personnes de plus de 70 ans. En compensation, **le montant du colis des aînés a été augmenté de 73 %**.

Pour l'année 2021, la distribution du colis sera maintenue mais le repas est d'ores et déjà annulé.



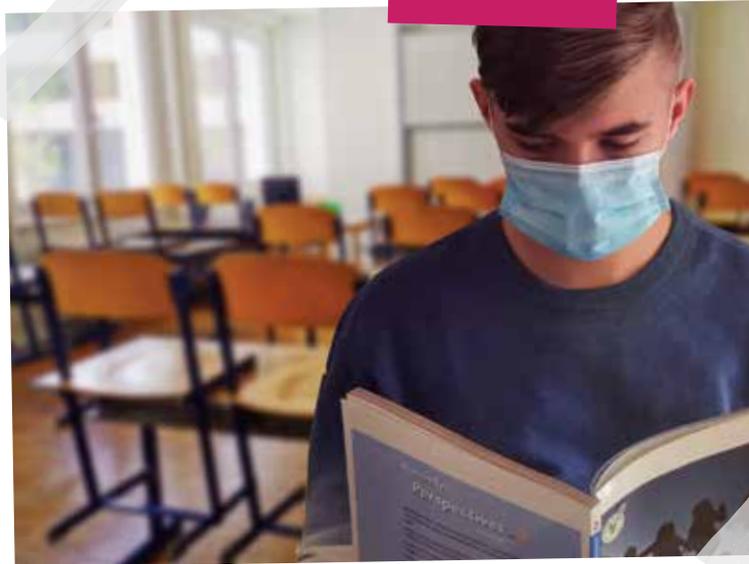
Compte tenu de la situation préoccupante vécue par certains jeunes, le CCAS a fait le choix de la solidarité entre les générations, en prenant la décision d'**aider les étudiants en difficulté** (sous réserve d'acceptation des dossiers par la commission). Les membres du CCAS espèrent que cette décision, prise en raison de la situation sanitaire actuelle, sera comprise par tous.

*Aide ponctuelle
aux*

ÉTUDIANTS

2021

Au vu de la conjoncture sanitaire et économique actuelle, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a décidé de mettre en place une aide ponctuelle aux étudiants patrociens pour l'année 2021. Les dossiers de demande d'aide seront mis à disposition **au secrétariat de la mairie du 22 février au 2 avril 2021**.



LES DEMANDEURS DEVRONT SE MUNIR :

- de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu de l'année précédente (= avis d'impôt sur les revenus 2020 sur les revenus de l'année 2019) de toutes les personnes vivant au foyer ;
- d'un justificatif des prestations familiales du foyer ;
- de l'avis d'attribution de la bourse ou de la notification de rejet ;
- du livret de famille ;
- d'un justificatif de domicile ou d'une quittance de loyer ;
- d'une photocopie du dernier diplôme obtenu ;
- d'un justificatif d'inscription pour l'année en cours ;
- d'un justificatif des études de l'année antérieure (si études supérieures) ;
- des bulletins de salaire de l'étudiant si emploi saisonnier durant l'année précédente ;
- du relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) de l'étudiant.

L'attribution se fera courant avril après étude des dossiers par la commission administrative du CCAS.

Séance du conseil

DU 18 DÉCEMBRE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

OBSERVE une minute de silence en mémoire de Valéry GISCARD D'ESTAING, ancien Président de la République, décédé le 2 décembre 2020.

ADOpte les tarifs de restauration scolaire applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 sans augmentation par rapport à l'année 2020 soit 4,70 € le prix du repas par enfant habitant la commune et 6 € le prix du repas par enfant scolarisé à Saint Parres aux Tertres résidant dans des communes extérieures et **ACTE** la gratuité pour l'utilisation des services du restaurant scolaire en cas de mise en place d'un protocole alimentaire et de fourniture d'un panier repas.

FIXE les tarifs des accueils de loisirs et des services périscolaires pour l'année 2021 selon 6 tranches de quotients familiaux et pour les enfants de Saint Parres et résidant dans des localités extérieures.

DEFINIT les modalités d'organisation des accueils de loisirs pour les petites et grandes vacances scolaires de l'année 2021.

COMPLETE la commission d'appel d'offres (CAO) suite à la démission de deux élus et **DESIGNE** M. Adrien NIEUWMUNSTER et Mme Isabelle DUMANGE, comme conseillers municipaux représentant la liste Ensemble Saint Parres 2020 à la CAO.

ENTERINE la nouvelle composition des commissions municipales suite aux démissions de conseillers municipaux.

DESIGNE Mme Maëva LE HUERON comme membre représentant la liste *Ensemble Saint Parres 2020* au conseil d'administration de la Caisse des Ecoles en remplacement d'un membre démissionnaire.

DESIGNE M. Ludovic CRETE et Mme Magali CHABROL comme membres représentant le conseil municipal au Comité des Fêtes en remplacement des conseillers municipaux démissionnaires.

MANDATE M. Pascal DAUTREVAUX, maire-adjoint chargé de la Jeunesse et des Affaires scolaires, comme conseiller municipal qui assistera de droit à toutes les réunions des conseils d'écoles, en remplacement de l'élu démissionnaire.

DESIGNE M. Adrien NIEUWMUNSTER afin de siéger au comité d'éthique de la vidéoprotection en remplacement de l'élu démissionnaire.

DEFINIT les tarifs des concessions au cimetière pour l'année 2021 avec une augmentation de 1,5% par rapport à 2020.

ADMET en non-valeur des produits irrécouvrables pour une valeur totale de 2 093,52 €.

APPROUVE le rapport de gestion de l'année 2019 du conseil d'administration de la société SPL-Xdemat.

SOLLICITE une subvention de l'Etat, ministère de la Culture, pour les travaux d'entretien de l'église Saint Patrocle estimés à 15 669 €.

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels pour l'année 2021 dans les services techniques, jeunesse et restaurant scolaire.

ADOpte la décision modificative budgétaire N°3 d'un montant global de 48 400 € soit 38 400 € en section de fonctionnement et 10 000 € en section d'investissement.

DECIDE d'adhérer à la convention du service de médecine préven-

tive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aube afin de bénéficier des prestations ad hoc pour le personnel communal pour la période 2021-2026.

ENGAGE une étude de faisabilité approfondie d'autoconsommation photovoltaïque pour trois sites communaux : la salle socioculturelle Deterre Chevalier, l'espace Pascale Paradis, le Centre technique municipal et **SOLLICITE** des subventions auprès de l'Etat et de la région pour les études et installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux ci-avant désignés.

DECIDE d'ouvrir davantage au public la bibliothèque municipale en modifiant les horaires d'ouverture de la bibliothèque comme suit :

- Lundi : 14h-18h ;
- Mardi : fermé ;
- Mercredi : 10h-13h/14h-19h ;
- Jeudi : fermé ;
- Vendredi : 14h-19h ;
- Samedi : 10h-13h/14h-17h.

AUTORISE la signature de l'ave-nant N°1 au marché public de travaux de requalification du centre-bourg, Lot N° 1, Voirie et réseaux divers, correspondant à une moins-value de 10 626,50 €.

DECIDE d'adhérer au service commun « Conseil en Energie Partagé » de Troyes Champagne Métropole dans le but de réduire les consommations énergétiques de la commune.

DEFINIT les indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués à compter du 1^{er} janvier 2021 dans la limite de l'enveloppe globale maximale autorisée.



Séance du conseil

DU 26 JANVIER 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte l'avenant N° 2 du lot N° 5 Menuiseries extérieures - Aluminium pour le marché de construction du bâtiment périscolaire pour un montant de 5 235,70 €.

DECIDE de lancer une consultation pour la réservation de dix places dans un espace multi-accueil petite enfance collectif d'entreprise avec effet du 10 avril 2021 pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Cette prestation mise en place depuis 2011 donne entière satisfaction aux habitants et les dix places sont occupées.

AUTORISE le maire ou son représentant à engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2020 pour un montant total maximal de 950 949 € concer-

nant les différents programmes d'investissement : acquisition de terrains, travaux de voirie, travaux dans les bâtiments communaux, éclairage public et feux tricolores, acquisition de gros matériel, bureautique/informatique, construction et extension de réseaux et construction d'un bâtiment périscolaire. Le budget primitif 2021 devrait être adopté fin mars-début avril 2021.

Questions diverses :

■ Pascal DAUTREVAUX expose le projet de fusion des écoles de Saint Parres aux Tertres proposé par la DASEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale). Il n'y aurait plus qu'une seule direction pour les écoles maternelle et élémentaires. Avis favorable de la commune sur le principe avec souhait d'une décharge complète pour la directrice.

■ Pascal DAUTREVAUX expose qu'un changement de nom pour ce nouveau groupe scolaire pourrait être envisagé. A débattre plus tard.

■ Le maire fait part de la difficulté à prendre des rendez-vous pour les vaccinations et expose que la commune a proposé son assistance pour la prise de rendez-vous et le transport des personnes vers les lieux de vaccinations.

Vous sont présentés ici des résumés des comptes rendus des conseils municipaux. Les comptes rendus sont consultables en intégralité : sur Internet à l'adresse saintparresauxtertres.fr (rubrique La Mairie > Le Conseil municipal) à la mairie de Saint Parres aux Tertres, 2 rue Henri Berthelot

LES GARDIENS

du Patrimoine

Sortez, repérez, photographiez, et publiez !

La Maison du Patrimoine, en partenariat avec la Région Grand Est, mène une **opération d'inventaire du patrimoine** sur son territoire. L'objectif de l'Inventaire est de **recenser, étudier et faire connaître le patrimoine aux habitants**. Vous aussi, **vous pouvez y participer et devenir un gardien du patrimoine !** Lors d'une promenade, prenez une photo d'un élément du patrimoine qui croise votre chemin puis publiez-la sur **gardiens.troyes-cm.fr**. Votre contribution sera ainsi intégrée à la cartographie participative.



Contact

- Maison du Patrimoine - Troyes Champagne Métropole
3 rue Jean-Jacques Rousseau - 10800 St-Julien-les-Villas
03 25 82 59 45 - www.mdp.troyes-cm.fr
maison.patrimoine@troyes-cm.fr



> OBLIGATION DE PORT DU MASQUE

Suite à l'arrêté préfectoral du 2 mars 2021, **le port du masque est rendu obligatoire sur tout le territoire communal**, de même que dans toute l'agglomération troyenne, du 3 au 31 mars 2021. Les plages et les abords des lacs sont également concernés par cette mesure.

Elections

RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Le projet de loi sur le report des élections régionales et départementales a été définitivement adopté le 9 février par l'Assemblée nationale.

LE 1^{ER} TOUR EST PRÉVU LE 13 JUIN ET LE 2^{ÈME} TOUR LE 20 JUIN 2021.

Il est à noter que la tenue du scrutin reste suspendue à la remise, au plus tard le 1^{er} avril, d'un rapport du Conseil scientifique sur « *les risques sani-*



taires attachés » à celle-ci. Le gouvernement « *ne souhaite pas* » un nouveau report, mais l'hypothèse n'est pas écartée si « *les conditions sanitaires ne se sont pas améliorées* ».

POUR RAPPEL :

- **Les élections régionales** permettent d'élire les conseils régionaux, assemblées délibérantes des régions. Depuis

2004, elles ont lieu dans le cadre d'un scrutin proportionnel de liste à deux tours.

- **Les élections départementales** permettent d'élire les conseillers départementaux (ex-conseillers généraux). Pour chaque canton, c'est un binôme homme-femme qui est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Saint Parres aux Tertres appartient au canton Troyes-4 qui comprend également les communes de Troyes, Pont-Sainte-Marie et Saint Julien-les-Villas.

4 conseillers municipaux

NOMMÉS

DÉLÉGUÉS



Jean-Charles BAYOL



Joël FRANÇOIS



Ludovic CRETE



Arnaud POMAREDE

3 ÉLUS DE LA LISTE « AGISSONS POUR L'AVENIR »...

L'équipe municipale a proposé à trois membres de l'équipe « *Agissons pour l'avenir* » de travailler dans l'intérêt de la commune en occupant des postes de délégués. Cela permet ainsi à tous d'apporter sa pierre à l'édifice, et rétablit un climat d'apaisement dont notre commune a tant besoin.

Jean-Charles BAYOL a pour mission de veiller à l'entretien des bâtiments communaux et du patrimoine immobilier. Il saura s'acquitter de cette tâche avec sérieux.

Joël FRANÇOIS, déjà rompu à l'exercice dans le précédent mandat, aura la charge de la visite des Etablissements Recevant du Public (ERP) pour la conformité des locaux situés sur la commune. Il a l'expérience et le sens du service public.

Ludovic CRETE a souhaité s'occuper des jeunes élus du CMJ. Il a particulièrement bien travaillé avec Pascal DAUTREVAUX, adjoint à la Jeunesse, pour faire de cette élection une réussite. Les membres du CMJ pourront compter sur son efficacité afin d'accomplir un beau mandat.

... ET UN MEMBRE DE LA LISTE « ENSEMBLE SAINT PARES 2020 »

En charge de la communication numérique, **Arnaud POMAREDE**, très impliqué dans ce domaine, aura pour mission de multiplier les moyens de communiquer en interne et à destination de la population. C'est un expert reconnu et toujours d'excellent conseil.

L'INFLUENZA AVIAIRE

Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses cours

Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer **une surveillance quotidienne** de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre

basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

■ ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans **précaution particulière** ;

■ **protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination** sans contact possible avec des cadavres. **Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés** en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au delà de cette période, l'épandage est possible ;

■ **réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé** pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

Si une mortalité anormale est constatée :
conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Pour en savoir plus :

<http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>.

Campagne de

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Conformément à la stratégie du gouvernement, la campagne vaccinale contre la COVID-19 est en place.

Dans un 1^{er} temps, les personnes âgées de + de 75 ans et les patients vulnérables seront vaccinés. Au fur et à mesure de l'avancement de cette campagne, de nouvelles tranches d'âge de la population pourront en bénéficier.

DEUX CENTRES SONT OUVERTS POUR TROYES ET SON AGGLOMÉRATION :

■ **Centre hospitalier de Troyes**
Adresse : 101, avenue Anatole France à Troyes

Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h à 18h

■ **Centre de dépistage et de vaccination de Troyes Champagne Métropole (ex-Lidl)**

Adresse : rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Troyes

Jours et heures d'ouverture : du lundi au samedi, de 8h à 18h

Prise de rendez-vous pour se faire vacciner :

- **par téléphone : 03 25 49 75 84**
- **sur le site Doctolib :**
<https://www.doctolib.fr>
(choisir sa commune)

D'autres centres sont ouverts à Romilly-sur-Seine, Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine.



Pour plus d'informations, appelez le **08 00 00 91 10** (6h-22h, 7j/7) ou connectez-vous sur le site www.sante.fr

Plan de CIRCULATION C'EST PARTI !

Notre commune subit d'importants problèmes de circulation depuis de nombreuses années, notamment en fin de semaine.

Afin de trouver rapidement une solution à cette problématique, la municipalité a reçu en décembre 2020 des représentants du conseil départemental, de Troyes Champagne Métropole et de la ville de Troyes.

La réunion du mois de janvier 2021 a permis à ces partenaires de s'engager à soutenir financièrement la mairie de Saint Parres pour mener à bien **une étude de faisabilité en vue de la requalification de trois carrefours de la RD 619**. Les zones concernées sont la portion entre le carrefour de l'Europe (Troyes) et la rue Célestin Philbois, le carrefour au niveau du magasin Jardiland ainsi que le carrefour du restaurant Il Ristorante sur la RD 147.

> UN NOUVEAU D.D.R.M. POUR L'AUBE

Le D.D.R.M (Dossier Départemental des Risques Majeurs) est un document synthétisant toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

La préfecture de l'Aube a révisé le D.D.R.M. du département en 2020.

L'article L 125.2 du code de l'environnement prévoit un droit à l'information préventive des citoyens.

Le D.D.R.M. est donc consultable sur le site de la préfecture de l'Aube :

www.aube.gouv.fr > Politiques publiques > Sécurité protection de la population > Sécurité civile > Risques > Etat des risques > DDRM

> ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Comme prévu par l'arrêté municipal du 19 août 2005, **l'entretien des trottoirs est assuré par les propriétaires ou locataires riverains au moins une fois par mois.**

En période de neige, les riverains sont tenus de balayer la neige sur le trottoir devant leur maison. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leur habitation.

Les infractions à cet arrêté peuvent être constatées par la police municipale et poursuivies conformément aux lois.



Révision n° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Dès le 23 juin 2020, le conseil municipal a prescrit la révision n°4 du Plan Local d'Urbanisme communal (PLU).

Vous pourrez découvrir en pages 20 et 21 un document élaboré par le cabinet AUDDICE, spécialiste en matière d'urbanisme et d'environnement, qui accompagne la mairie de Saint Parres aux Tertres sur ce dossier. Il reprend les objectifs qui ont conduit la municipalité à engager sans délai cette procédure de révision ainsi que les modalités de procédure.

> AVANCEMENT DU DOSSIER

Un groupe de travail, composé d'élus et de partenaires locaux, se réunit régulièrement malgré les contraintes sanitaires pour mener à bien ce dossier. **Le diagnostic territorial est désormais finalisé.**

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**,

qui définit les orientations en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, a quant à lui été débattu en conseil municipal le 2 mars dernier. Ces deux documents sont consultables à la mairie ainsi que sur le site internet de la commune.

Prochaine étape : la rédaction du règlement (graphique et littéral) et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Plan Local d'Urbanisme.



Concertation

PUBLIQUE

Une concertation publique est ouverte jusqu'à l'arrêt définitif du projet du Plan Local d'Urbanisme par le conseil municipal.



LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION SONT LES SUIVANTS :

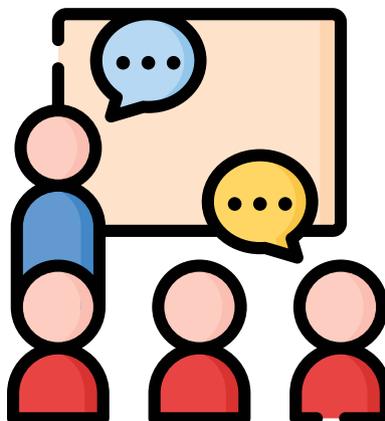
- Permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet de révision du PLU et d'y apporter sa contribution.
- Sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur.
- Favoriser le partage, l'appropriation et les échanges autour du projet par l'ensemble des acteurs.

LES MODALITÉS D'INFORMATION SONT LES SUIVANTES :

- Le site internet communal (www.saintparresauxtertres.fr) permet un accès aux éléments du dossier de concertation (le dossier est enrichi au fur et à mesure de l'avancée des études et de l'élaboration des documents) ; ces documents sont également à dis-

position du public en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h).

- Une exposition est organisée dans le hall de la mairie pendant toute la durée de la concertation publique (panneaux en « carton plume » rajoutés au fur et à mesure de l'avancement des travaux).



- Un message informant le public de la concertation est diffusé sur les panneaux communaux lumineux.

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION DU PUBLIC SONT LES SUIVANTES :

- Le public peut faire connaître ses observations et propositions au fur et à mesure du processus de révision en les consignnant dans un cahier ac-

compagnant le dossier de concertation et ouvert à cet effet en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h).

- Le public peut aussi faire connaître ses observations et propositions en les adressant directement par courrier à l'adresse postale de la mairie de Saint Parres aux Tertres, Monsieur le Maire, 2 rue Henri Berthelot, CS 40064, 10092 TROYES Cedex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : loison.maud@saint-parresauxtertres.fr.

Les courriers reçus seront intégrés au registre précité.

- Une réunion publique sera organisée avant l'arrêt du projet de révision du PLU (en fonction de l'évolution du contexte sanitaire actuel, cette réunion se tiendra soit en présentiel, soit par visioconférence).



LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉCIDÉ DE PRESCRIRE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le PLU est un document d'urbanisme réglementaire, qui traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme, et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. C'est notamment sur cette base que la commune instruit les demandes d'autorisation de droit des sols (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire).

> POURQUOI RÉVISER LE PLU ?

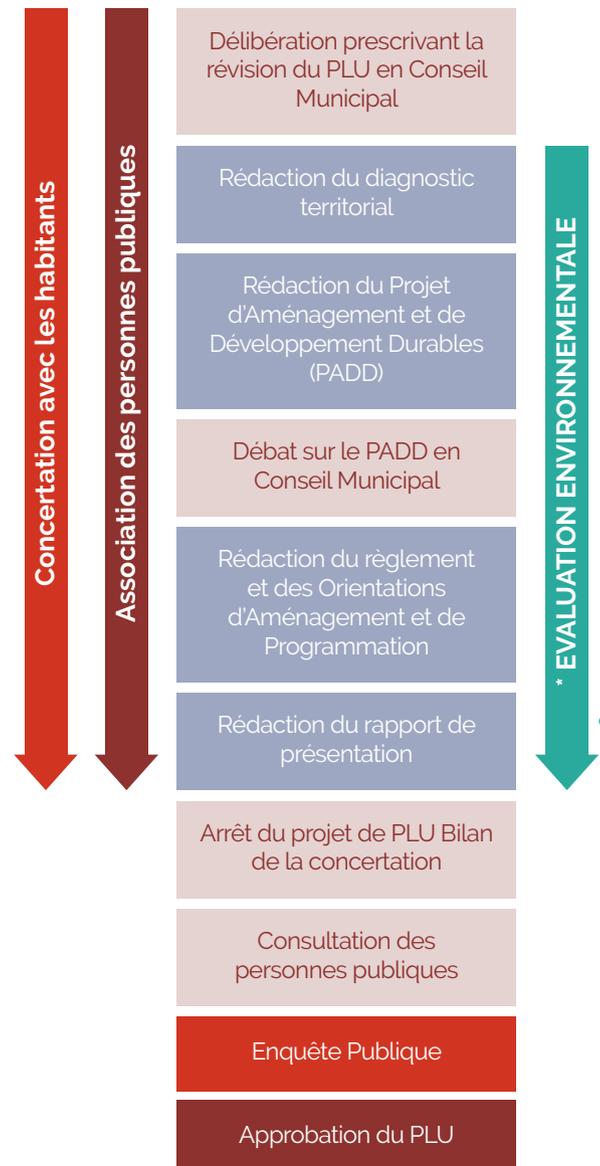
- Préserver le cadre de vie de Saint Parres aux Tertres
- Favoriser la réflexion sur des lieux de partage pour les Patrocliens et les Patrocliennes
- Limiter l'imperméabilisation des terres agricoles et naturelles en limitant les extensions commerciales et résidentielles
- Protéger de l'urbanisation les zones sensibles d'un point de vue environnemental
- Favoriser le développement des voies douces reliant les différents quartiers de la commune
- Améliorer la prise en compte de l'environnement dans les constructions futures et dans l'urbanisation de la commune.

> AVEC QUI ?

- Les élus qui représentent l'intérêt général
Les habitants qui sont attachés à leur cadre de vie.
- Les personnes publiques (Etat, Conseil départemental, Chambre d'agriculture...) qui veillent au respect de la loi.
- Les acteurs locaux (associations, communes voisines...) qui apportent leurs connaissances et leurs pratiques du territoire.

Comment

LE CONSTRUIT-ON ?



> DANS QUEL CADRE ?

- Le PLU doit s'inscrire dans une démarche d'aménagement durable traduite notamment par les lois Grenelle et ALUR.
- Il doit respecter les dispositions du code de l'urbanisme.
- Il doit être compatible avec les documents de rang « supérieur » : Programme Local de l'Habitat (PLH), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Plan de Déplacement Urbain (PDU).



QUE CONTIENT-IL ?

IL CONTIENT 5 DOCUMENTS

- **Le rapport de présentation**
Comprend le diagnostic territorial
Explique les choix retenus pour établir le PADD, le règlement et les OAP
Evalue les incidences des orientations du PLU sur l'environnement

- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Est la « clé de voute » du PLU
Définit les orientations en matière d'urbanisme et d'aménagement du projet de territoire
Doit être simple et compréhensible de tous

- **Le règlement**

Se compose de plans (zonage) qui partage le territoire en zones
Comprend un document écrit qui définit les règles applicables dans chacune des zones

Est opposable aux autorisations d'urbanisme

- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**

Précisent les conditions d'aménagement de secteurs à enjeux

- **Les annexes**

Comprennent les servitudes d'utilité publique, les annexes sanitaires (plans de réseaux d'eau potable, d'assainissement...), des informations sur le territoire...

* EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

*Elle est obligatoire compte tenu de la présence du site Natura 2000 du «Marais de Villechétif» sur le territoire
Elle place l'environnement (au sens large) au cœur du processus d'élaboration du document d'urbanisme et intègre la prise en compte des enjeux environnementaux du territoire.*

> POUR COMBIEN DE TEMPS ?

- La révision du PLU est un long processus dans lequel s'est engagée la commune et qui doit lui permettre de se doter d'un document stratégique pour les années à venir.

Concertation relative à la
révision du PLU



Elections du CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Après une intense campagne électorale de plus de trois semaines, samedi 30 janvier 2021 était jour de vote à Saint Parres aux Tertres. Les petits Patrociens élaient leurs **vingt représentants** au Conseil Municipal Jeunes (CMJ).

A l'entrée de la mairie, toutes les mesures sanitaires avaient été mises en place (masques, gel...). Deux collégiennes accueillait les votants en leur offrant des friandises pour les remercier.

Le bureau était tenu avec application et concentration par les anciens membres du CMJ, des écoliers et des collégiens volontaires. Les jeunes du CM1 à la 4^{ème} se sont déplacés massivement pour accomplir leur premier acte civique. **Plus de 80% des inscrits sont venus voter...** un taux de participation qui pourrait inspirer les adultes ! A midi, le dépouillement a eu lieu sous l'œil attentif de Jack HIRTZIG, maire, de Pascal DAUTREVAUX, adjoint chargé de la Jeunesse, de

Ludovic CRETE, conseiller municipal délégué, et de Loïs GRIMAL, responsable du centre de loisirs. De nombreux parents et enfants avaient fait le déplacement.

Le CMJ nouvellement nommé va bientôt pouvoir se mettre au travail, à la grande satisfaction du maire qui tient à ce que ces jeunes, pleins d'enthousiasme et de nouvelles idées, occupent **une place prépondérante dans la vie de la commune.**

Les jeunes élus se répartiront dans les **4 commissions** en fonction de leur sensibilité et de leurs goûts :

- environnement – sécurité
- sports – loisirs – fêtes
- prévention – santé – solidarité
- patrimoine – culture

La municipalité tient à remercier toutes les personnes ayant participé à l'organisation de ces élections, et notamment les enseignants et Hugues MOCQUERY, adjoint administratif en charge de la Jeunesse.

LES ÉLUS DU CMJ :

CM1 : AEGERTER Margaux, BOULACHEB Elyes, BUONANNO Nino, COLLOT Lucie, JAMET Gabin, LONGUET Camille, MARX Anaé, FILALI Doha (suppléante)

CM2 : ALBERT-LIOCHON Eponine, BOUGTIG-VACHERET Manèle, CLEMENT Léa, LOUSTE Justine, MALLE Joakim, SAVOIA Roxana, VARENDAL Lylou, YAPANDE Yanis (suppléant)

COLLÈGE : BALIKIAN Grigor, COLLOT Léa, MADUR Mathis, MOYA Margaux, OHANYAN Natalia, PIERREYRES Basile.



Inscriptions

À L'ÉCOLE

Les parents désirant inscrire leur(s) enfant(s) pour la rentrée 2021 seront reçus par les directrices d'écoles.

A L'ÉCOLE MATERNELLE :

- **Mardi 18 mai 2021 de 17h à 18h**
- **Jeudi 20 mai 2021 de 9h à 12h et de 14h à 18h**

Pièces à fournir pour l'inscription en maternelle :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile (exemple : facture EDF, bail...)
- Certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité (pour les enfants de petite et toute petite sections uniquement)
- Certificat de radiation en cas de changement d'école
- 2 photos

AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PIERRE BROSSOLETTE ET JULES FERRY :

Les inscriptions se feront **uniquement à l'école Pierre Brossolette** le :

- **Lundi 31 mai 2021 de 9h à 11h45**

Pièces à fournir pour l'inscription en primaire :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile (exemple : facture EDF, bail...)
- Certificat de radiation en cas de changement d'école
- 1 photo

> UNE BIBLIOTHÈQUE ITINÉRANTE POUR LES ENFANTS

L'accueil de groupes d'enfants à la bibliothèque n'étant plus possible en raison des mesures sanitaires, la bibliothèque devient itinérante pour aller à la rencontre des plus jeunes. Tatiana MOULA-STAHLLI, nouvelle employée de la bibliothèque, a emporté quelques livres avec elle pour **faire la lecture aux enfants des accueils de loisirs d'hiver et aux élèves de maternelle et d'élémentaire** depuis la rentrée de mars.



RESTAURANT SCOLAIRE

INFORMATIONS SUR LES TARIFS

Sur proposition de la commission Jeunesse, Affaires scolaires et CMJ, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs de la cantine pour cette année 2021 (**4,70 €** pour les Patrocliens et **6 €** pour les extérieurs). D'autre part, il a été également acté de supprimer la facturation « restaurant scolaire » pour les enfants allergiques bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Il a semblé plus juste de ne pas infliger une « double peine » aux parents, à savoir la préparation d'un panier repas et le paiement de frais de fonctionnement. Ces mesures sont conformes aux engagements pris par l'équipe municipale avant son élection. Une étude de facturation sera menée cette année.

ANNULATION DU SÉJOUR DE SKI À LA BRESSE

Fin janvier, les animateurs du centre de loisirs espéraient encore pouvoir maintenir le séjour de ski à La Bresse (Vosges) prévu durant les vacances d'hiver 2021. Mais un message des services de l'Etat interdisant tout accueil hébergeant un jeune public a mis fin à ce projet. C'est avec regret que la nouvelle a été annoncée aux parents, et surtout aux enfants. **Ce séjour est donc reporté en 2022.**

ACCUEILS DE LOISIRS

VACANCES D'HIVER

Une programmation qui se veut culturelle et ludique dans laquelle les enfants sont invités à devenir pleinement initiateurs et acteurs.

MATERNELLES

Les maternelles ont baigné dans **le rêve et la féerie** avec le thème de la première semaine. Ils ont réalisé des peintures avec les mains et ont participé au grand jeu « Où est passée Clochette ? » (le capitaine Crochet avait laissé une lettre aux enfants qui ont dû accomplir des missions pour récupérer la fée Clochette).

L'accueil de loisirs a également reçu la visite de l'association *Woofy et Compagnie* qui a apporté des lapins et des cochons d'Inde. Les enfants ont pu les caresser et leur donner à manger. Ce fut un joli moment ! Le lendemain, les petits ont pu écouter la lecture faite par Tatiana, qui avait apporté avec elle les livres de la bibliothèque municipale.

La deuxième semaine avait pour thème **l'aventure et les animaux sauvages**. Les enfants ont découvert les animaux et leur habitat naturel à travers différentes activités. La semaine s'est achevée

par un goûter musical pour se dire au revoir tout en douceur.

PRIMAIRES

Les élémentaires ont quant à eux commencé ces vacances par **l'exploration des différentes époques**. Le lundi, ils ont joué au poker avec Gatsby dans les années 20 ; le mardi, ils ont fabriqué des guitares miniatures dans les années 50 ; le mercredi, ils se sont déhanchés sur du disco en arborant des couleurs flashy ; le jeudi, ils se sont transformés en hippies avec de jolies couronnes de fleurs et ont créé un signe « peace and love » pour décorer l'entrée du centre. Le vendredi a eu lieu le grand jeu : un habitant de 2120 a cassé sa machine à voyager dans le temps et a atterri en 2021 ! Les enfants l'ont aidé à réparer sa machine pour retourner chez lui.

Le thème de la deuxième semaine était le même que celui des maternelles : les enfants ont découvert chaque jour **un clas-**

sique de l'aventure (Jumanji, Indiana Jones, Voyage au centre de la Terre). Pour le grand jeu, intitulé « Rejoignez l'équipe du Black Pearl ! », le centre s'est transformé en bateau pirate avec le capitaine Sparrow. A travers différentes épreuves, les enfants ont dû gagner leur place à bord et devenir de vrais moussaillons ! La semaine s'est achevée avec un boum toujours sur le thème des pirates.

ADOS

Chez les ados le « girl power » était de mise. Les après-midi ont été remplies de jeux, de débats et de cache-cache. Le grand projet des vacances a été **la réalisation d'un court-métrage sur le thème « une vie de rêve »**, dans le cadre du concours *Smartmove*, organisé par le Festival Troyes Première Marche. Le temps d'une journée, les ados sont devenues actrices, réalisatrices et scénaristes. Défi relevé haut la main !



De gauche à droite :
Accueils de loisirs Maternelles, Primaires et Ados

Inscriptions aux

ACCUEILS DE LOISIRS

PRINTEMPS ET ÉTÉ

**POUR LES ENFANTS AGES DE 3 à 6 ANS (scolarisés en maternelle) :**

L'accueil de loisirs fonctionnera dans les locaux de l'école maternelle.

■ **Horaires : du lundi au vendredi de 7h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h15.**

POUR LES ENFANTS DE PLUS 6 ANS (scolarisés en élémentaire) :

L'accueil de loisirs fonctionnera dans la salle « Rires d'Enfant » (locaux de l'accueil périscolaire primaire).

■ **Horaires : du lundi au vendredi de 7h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h15.**

POUR LES JEUNES SCOLARISÉS AU COLLÈGE ET JUSQU'À 17 ANS (INCLUS) :

Des activités sportives, ludiques et culturelles seront organisées à la salle Bernard DUFOR.

■ **Horaires : de 14h à 18h15 (sauf les journées de sorties exceptionnelles).**

Vous pouvez télécharger les fiches d'inscription sur le site internet : www.sympart.com

Les inscriptions se feront uniquement par semaine bloquée tant pour les centres que pour la cantine (aucune inscription à la journée ne sera possible).

Le nombre de places étant limité, les inscriptions des dossiers se font par ordre d'arrivée.

VACANCES DE PRINTEMPS 2021
(du lundi 26 avril au vendredi 7 mai 2021)

Les inscriptions sont à faire auprès des services de la mairie, dès maintenant.

Les inscriptions et les désistements **ne seront plus possibles après le 9 avril 2021.**

Si le protocole sanitaire est modifié pour les vacances de printemps, vous en serez informé.

VACANCES D'ETE 2021

(période du mercredi 7 au vendredi 30 juillet 2021)

Les inscriptions sont à faire auprès des services de la mairie, dès le mardi 1^{er} juin 2021 pour les enfants domiciliés et/ou scolarisés à Saint Parres aux Tertres. Elles seront ouvertes aux enfants extérieurs à la commune à compter du **lundi 14 juin 2021.** Les inscriptions et les désistements **ne seront plus possibles après le mercredi 25 juin 2021.**

Vous serez informé du protocole sanitaire mis en place pour les vacances de juillet.

Les accueils de loisirs d'été seront également ouverts du 16 au 31 août 2021. Vous retrouverez toutes les informations utiles concernant cet accueil (dates d'inscription, formalités) dans le prochain numéro du Patroclien.

> TOUTES LES ACTUS DE SYMP'ART DANS UNE NEWSLETTER !**Pourquoi s'abonner à la newsletter ?**

Le centre de loisirs *Symp'art* vous propose de **vous tenir informé de toutes ses actualités** grâce à sa newsletter. Si vous vous abonnez à cette lettre d'information, vous recevrez instantanément tout ce qui est posté sur le site internet du centre, les informations importantes, les changements

de plannings, les ouvertures et clôtures d'inscription, les articles sur les journées de vos enfants ainsi que les plannings des mercredis, des vacances et du périscolaire.

Comment recevoir la newsletter ?

Pour s'inscrire, rien de plus simple : il vous suffit de vous rendre **sur la page d'accueil**

du site internet www.sympart.com. En bas à droite, dans la rubrique « Newsletter », entrez votre adresse e-mail et cliquez sur « s'abonner ».

Il vous sera possible de vous désinscrire à tout moment en cliquant sur « se désabonner » en bas des mails reçus. Votre adresse sera alors retirée de la liste d'envoi.

Halte aux DÉPÔTS SAUVAGES

LES
DÉPÔTS
SAUVAGES
PEUVENT FAIRE L'OBJET
DE SANCTIONS
ADMINISTRATIVES
ET PÉNALES

C'est peut-être dû au confinement qui laisse plus de temps pour rénover son habitation et qui augmente la quantité d'encombrants à évacuer, mais il a été constaté **une recrudescence des dépôts sauvages dans la commune**, bien qu'il y ait des déchetteries à proximité.

Il est en effet très facile pour certains personnages peu scrupuleux de décharger rapidement et inconsciemment ce qui les gêne dans la nature ou sur les chemins agricoles, sans se soucier des pollutions que cela entraîne. Dernièrement, les services techniques ont été amenés à intervenir sur le domaine public ou communal pour nettoyer des sites envahis par des gaines électriques, des pneus, des tailles de haies... et même une chaudière !

Pour rappel, **les dépôts sauvages peuvent faire l'objet de sanctions administratives** (articles L541-3 et R541-76-1 du Code de l'environnement) **et pénales** (R632-1 et R635-8 du Code pénal).

Extrait de l'article L541-3 du Code de l'environnement : « *L'autorité titulaire du pouvoir de police compétente avise le producteur ou détenteur de déchets des faits qui lui sont reprochés ainsi que des sanctions qu'il encourt et [...] peut lui ordonner le paiement d'une amende au plus égale à 15 000 € et le mettre en demeure d'effectuer les opérations nécessaires au respect de cette réglementation dans un délai déterminé* ».

Article R541-76-1 du Code de l'environnement : « *Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en un lieu public ou privé [...] des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit est sanctionné [par le] code pénal* ».

Pour ce genre d'affaire, **la commune portera systématiquement plainte et recherchera les auteurs de ces délits**. A ce jour, quatre plaintes ont été déposées.

Que faire si vous prenez une personne en flagrant délit de dépôt

sauvage ou si vous découvrez des dépôts illégaux de déchets ?

1. Sans intervenir directement auprès du contrevenant, relevez le numéro de la plaque minéralogique du véhicule si vous prenez l'auteur sur le fait ;
2. Prenez une photo générale du dépôt ;
3. Regardez dans les déchets s'il y a des éléments susceptibles d'identifier le propriétaire ;
4. Si rien ne permet d'identifier l'auteur du dépôt : essayez de trouver le propriétaire du terrain afin qu'il porte plainte contre X et prévenez les services de la mairie ;
5. S'il y a au moins un indice qui permet d'identifier l'auteur du dépôt : prévenez la police de l'environnement, qui diligentera une enquête. Ils sont joignables sur leur messagerie **sd10@ofb.gouv.fr** ou sur leur portable au **06 27 02 57 29**. La mairie et la police municipale peuvent aussi être informées.

Il est regrettable que ce genre d'incivilités se multiplie. Il est de notre devoir à tous de respecter l'environnement qui nous entoure, à commencer par notre territoire communal, et de notre responsabilité d'éduquer nos enfants à sa protection pour notre bien-être à tous. **Si chaque Patroclien se sent investi dans la lutte contre ces nuisances, nous en viendrons à bout sans peine et nous pourrons profiter pleinement d'un cadre de vie naturel et agréable.**



à Saint Parres

L'ÉNERGIE PASSE

AU VERT !

Le **Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)**, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, prévoit que les communes devront établir un diagnostic de la consommation énergétique de leurs bâtiments communaux. Elles devront prendre l'engagement d'abaisser de 30 à 40% cette consommation en favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables afin d'améliorer la qualité de l'air, de limiter l'utilisation d'énergies fossiles et de réduire sur le long terme les charges de fonctionnement.

A Saint Parres aux Tertres, en 2019, **ces charges énergétiques se sont montées à 88 626 € pour l'ensemble du patrimoine bâti et à 161 900 € si l'on ajoute l'éclairage public.** Ces sommes importantes impactent fortement le budget communal et il est donc primordial d'essayer de les réduire et de **faire des économies.**

A cet effet, le conseil municipal a décidé de signer une convention avec les services de Troyes Champagne Métropole afin qu'ils effectuent **un audit énergétique de l'ensemble des installations.** Certaines des chaudières sont en fin de vie et il va falloir les remplacer par du matériel de dernière génération. Un programme annuel de modernisation de l'éclairage public avec des lampes LED (ampoules à faible consommation d'énergie) est en cours. **Ces investissements importants seront engagés sur plusieurs années.**



Pour parfaire ces dispositifs et atteindre les objectifs demandés, la municipalité a l'intention **d'équiper de panneaux solaires une partie des bâtiments communaux.** Contact a été pris avec *Concept Energie*, société spécialisée dans ce domaine, qui va étudier la faisabilité d'une installation photovoltaïque sur trois bâtiments à toits plats : l'espace Pascale Paradis, la salle Deterre Chevalier et le centre technique municipal. Les bâtiments ainsi équipés pourront assurer leurs propres besoins en électricité (autoconsommation) et le surplus éventuellement généré pourra être transféré sur les structures les plus proches. En cas de surproduction, il sera toujours possible de revendre de l'électricité. Le coût de réalisation, bien qu'assez lourd (environ 400 000 €),

est heureusement subventionnable. **Il est quasiment acquis que la région Grand Est fournira une aide financière à hauteur de 70 % pour l'étude et de 30 % pour l'installation. L'Etat et TCM devraient aussi apporter leur contribution.** La durée de vie d'un panneau solaire étant de 30 ans, la mairie devrait rentrer dans ses frais au bout d'une dizaine d'années seulement. Les économies seront effectives les vingt années restantes.

La transition énergétique se met en place progressivement dans la commune. L'équipe municipale ne doute pas que les différents chantiers engagés permettront dans un proche avenir d'obtenir de belles économies et ce, sans augmentation des impôts locaux.

LES ANIMATIONS DU CIE D'OTHE ET D'ARMANCE

Le **Centre d'Initiation à l'Environnement** (CIE) d'Othe et d'Armance est une association implantée sur le territoire Othe-Armance depuis plus de 20 ans. Elle a pour but de **faire découvrir et sensibiliser à l'environnement naturel et au développement durable** auprès de tous les publics. Elle s'inscrit dans une dynamique de **transition écologique et citoyenne** en proposant des temps de partage, d'échanges et d'expérimentations au travers **de sorties et d'ateliers, ouverts à tous.**



Quelques exemples d'animations : les amis de nos jardins, les secrets de la forêt, cosmétique éthique... Vous pouvez découvrir la programmation des sorties et ateliers sur www.cieba.fr

Centre d'Initiation à l'Environnement d'Othe et d'Armance

03.25.40.10.59 / 06.40.83.29.20

contact@cieba.fr

Pavillon 1 – Lycée de Croigny

Rue des Etangs 10210 Les-Loges-Margueron

www.cieba.fr / Facebook : Cieba Aube

Masques :

NE LES JETEZ PAS DANS LA NATURE

Il est regrettable de constater que **beaucoup de masques sont jetés sur les trottoirs ou dans la nature alors qu'il est si simple de les mettre dans une poubelle.**



- Les masques peuvent être contaminés, donc dangereux pour tous, notamment les personnes chargées du nettoyage urbain.
- Ils bouchent les filtres des stations d'épuration, provoquant d'importants dégâts.
- Ils mettent 400 ans à se dégrader en fines particules, qui restent tout aussi toxiques pour l'environnement. **Ils ne sont pas biodégradables.**

Pour rappel : Une amende de 68 € sanctionne le jet de déchets sur la voie publique.

> CRÉATION D'UN BOULODROME

Pour faire suite à la demande de nombreux Patrocliens, **un boulodrome va être créé dans le parc Arnaud Beltrame.** Si les travaux se passent comme prévu, il **sera opérationnel au printemps.**

Que les riverains soient rassurés, les nuisances seront très faibles puisque l'accès au parc est limité par des horaires et que l'utilisation du boulodrome sera encadrée. Le but est que **chacun puisse s'épanouir dans notre commune** grâce à des lieux conviviaux.



L'astuce écolo

LES COURSES EN VRAC. C'EST FACILE !

La vente en vrac ne cesse de prendre de l'ampleur depuis quelques années. On la retrouve dans les magasins bio, dans les boutiques spécialisées et même désormais dans les grandes surfaces. Faisons le point sur cette nouvelle pratique de consommation.

Pourquoi acheter en vrac ?

- **Pour réduire ses emballages !** Apparus avec la volonté de faire voyager les produits et la massification de la consommation, ils sont une catastrophe pour l'environnement.
- **Acheter en vrac permet d'éviter le gaspillage :** on peut n'acheter que ce que l'on veut consommer, pas plus.
- Ce nouveau mode de consommation **limite l'achat d'impulsion.** On s'en tient plus facilement à ses besoins et on n'est pas tenté par l'offre «2+1 gratuit».
- D'un point de vue financier, les produits emballés ne sont pas si avantageux qu'ils paraissent : ils ne prennent pas en compte les **coûts cachés liés aux déchets d'emballages jetables. Le coût annuel de la collecte des déchets est de 93,20 € par Patroclien* et les consommateurs payent une taxe d'ordures ménagères qui varie**

entre 100 et 400 euros.

*chiffres de l'année 2019 fournis par TCM.

Comment s'organiser ?

Si au départ cela peut paraître difficile, finalement faire ses achats en vrac, c'est assez simple, à condition de s'organiser un peu pour changer ses habitudes.

■ S'équiper pour faire ses courses et conserver ses produits

Pour les courses, les magasins spécialisés fournissent des **sacs en papier** que vous pouvez réutiliser autant que vous voulez. Il suffit de penser à les ramener pour la prochaine fois. Vous pouvez aussi investir dans (ou fabriquer vous-même) des **sacs à vrac réutilisables** qui passent à la machine à laver. N'oubliez pas également d'apporter un **sac à pain** pour vos achats chez le boulanger !

Si votre boucher et votre fromager sont d'accord pour le faire, vous pouvez vous munir de **boîtes hermétiques**, de préférence en verre, pour la viande et le fromage.

À la maison, **misez sur les bocaux en verre** pour stocker vos aliments. Pensez à utiliser des contenants dont vous n'avez plus besoin tels que des pots de confiture par exemple.

■ S'organiser pour ne jamais être pris au dépourvu

Pensez tout d'abord à **toujours avoir un ou plusieurs sacs en tissu sur vous**, au cas où vous auriez quelques courses imprévues à faire. Le mieux est toutefois de **prévoir vos achats** en notant les produits dont vous avez besoin, et de prendre les sacs en conséquence. En faisant **vos menus pour la semaine**, vous vous faciliterez la tâche et éviterez le gaspillage alimentaire !

■ Trouver des endroits où acheter en vrac

N'hésitez pas à aller au **marché** ou à acheter en vente directe chez les petits producteurs locaux. Des épiceries spécialisées dans le vrac ont ouvert leurs portes il y a quelques années à Troyes. Les magasins bio et la plupart des grandes surfaces proposent également des rayons de vente en vrac.

Les magasins **day by day, Mademoiselle Vrac, Biocoop La Source, Persil et ciboulette** proposent aux lecteurs du **Patroclien** les **bons de réduction ci-dessous (à découper)** pour effectuer vos prochains achats en vrac. La municipalité de Saint Parres aux Tertres les en remercie.

Day by Day

32, rue Emile Zola à Troyes

-10%

Réduction de 10% valable sur l'ensemble du magasin Day by Day, mon épicerie en vrac de Troyes **jusqu'au 30 septembre 2021 inclus.**

Bon émis par SAS LE PETIT COSSON - SIRET 82964320100011*

Mademoiselle Vrac

10, rue Turenne à Troyes

-10%

Réduction de 10% sur tout le magasin. Valable jusqu'au 31 août 2021.

Biocoop La Source

RD 77 Décathlon Village à Lavau

-10%

Réduction de 10% sur les produits d'hygiène et alimentaires vendus en vrac (hors rayon charcuterie, fromage, traiteur à la coupe) lors d'un passage en caisse (une seule fois par famille) **jusqu'au 31 juillet 2021.**

Persil et ciboulette

13, Avenue Charles de Refuge à Saint-André-les-Vergers

-10%

Réduction de 10% sur le rayon vrac. Valable jusqu'au 30 juin 2021.

à découper

AGENDA

ANIMATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE



JUIN : MOIS DES TOUT-PETITS

Exceptionnellement, à cause de la crise sanitaire, le **Mois des tout-petits**, qui devait avoir lieu en avril, **est reporté en juin**. Les animations prévues autour de l'exploration du monde des jeunes enfants sont les suivantes :

- **Vendredi 4 juin à 9h et 11h** (de 8 mois à 3 ans) : « *Et si cette nuit* », voyage poétique et musical dans le monde des cauchemars et des rêves. A travers les yeux de l'enfance, Alice Bernard explore le monde de la nuit et jonglant avec des histoires, des marionnettes, des comptines et du chant.
- **Lundi 7 juin à 9h et 11h** (jusqu'à 3 ans) : « *P'tit baby et doudou racontent...* », lectures, comptines et jeux de doigts interprétés par Barbara et Claudette. Sur le thème des animaux de la ferme, ce moment sera accompagné par la musique de Bérangère Bodin, spécialisée dans la petite enfance.

Toutes ces animations sont gratuites et ouvertes à tous. Réservation obligatoire 15 jours avant la date de l'animation, uniquement par téléphone au 03 25 80 49 02 (sous réserve des conditions sanitaires).



JUILLET : PARTIR EN LIVRE

La bibliothèque participe également à l'événement national estival « **Partir en livre** » dont l'édition 2021 a pour **thème « Mer et merveilles »**. Pour l'occasion, un panel d'activités et d'animations gratuites diverses vous est proposé :

- **Mardi 6 juillet à 9h et 11h** (jusqu'à 3 ans) : « *P'tit bouquine* », lectures, comptines et jeux de doigts sur le thème des fonds marins, interprétés par Barbara et Claudette avec l'accompagnement musical de Bérangère Bodin.
- **Vendredi 9 juillet à 10h** (familial dès 5 ans) : Balade contée pour une « conférence scientifique ». Un spectacle avec du conte, de la chanson et beaucoup de théories abracadabrantiques : Professeur Philippe aime chercher, ne trouve jamais et son acolyte Professeur Benoît, aime trouver, ne cherche jamais.
- **Vendredi 23 juillet à 10h** (3-6 ans) **et 14h30** (6-8 ans) : Atelier de création de cartes pop-up pour travailler à la façon de l'illustratrice Annette Tamarkin. Tatiana aidera les enfants à réaliser leur propre poisson merveilleux.

VOTRE CALENDRIER

À découper et à conserver !

AVRIL

3 avril : Veillée pascale à 20h30 à l'église de Saint Parres

4 avril : Messe de Pâques à 10h30 à l'église de Saint Parres

9 avril : Date limite des inscriptions et désistements aux accueils de loisirs des vacances de printemps

MAI

18 mai de 17h à 18h : Inscriptions à l'école maternelle

20 mai de 9h à 12h et de 14h à 18h : Inscriptions à l'école maternelle

31 mai 2021 de 9h à 11h45 : Inscriptions aux écoles élémentaires

JUIN

1^{er} juin : Ouverture des inscriptions aux accueils de loisirs des vacances d'été (période du 7 au 30 juillet) pour les enfants habitant la commune

4 juin à 9h et 11h : « *Et si cette nuit* » à la bibliothèque, pour les enfants de 8 mois à 3 ans (Mois des tout-petits)

7 juin à 9h et 11h : « *P'tit baby et doudou racontent...* » à la bibliothèque, pour les enfants jusqu'à 3 ans (Mois des tout-petits)

13 juin : 1^{er} tour des élections régionales et départementales

14 juin : Ouverture des inscriptions aux accueils de loisirs des vacances d'été (période du 7 au 30 juillet) pour les enfants extérieurs à la commune

20 juin : 2^{ème} tour des élections régionales et départementales

25 juin : Date limite des inscriptions et désistements aux accueils de loisirs des vacances d'été (période du 7 au 30 juillet)

JUILLET

6 juillet à 9h et 11h : « *P'tit bouquine* » à la bibliothèque, pour les enfants jusqu'à 3 ans (*Partir en livre*)

9 juillet à 10h : Balade contée pour une « conférence scientifique » organisée par la bibliothèque. Familial dès 5 ans (*Partir en livre*)

Vendredi 23 juillet à 10h et 14h30 : Atelier de création de cartes pop-up à la bibliothèque, pour les enfants de 3 à 6 ans et de 6 à 8 ans (*Partir en livre*)

Ces événements sont susceptibles d'être modifiés, reportés ou annulés en fonction de la situation sanitaire.

TAXI DU TERTRE
 Courses de taxi toutes distances, transports de malades assis, transferts gares et aéroports, transports de colis et plis express.

7/7 24/24

06 38 49 78 47

20 rue du sentier des grèves
 10410 St Parres aux Tertres
 taxi.dutertre@orange.fr
 www.taxidutertre.com

CHAUFFAGE - PLOMBERIE
MARTY-BAILLIA

- Installation
- Entretien
- Dépannage
- Fuel & gaz

03 25 71 01 34
bailliabenoit@gmail.com

Boulangers de père en fils depuis 1941



BOULANGERIE PLIQUE

Pascal PLIQUE

126 rue de Preize 10000 Troyes
 03.25.76.13.33

18 Av. du Général de Gaulle 10410
 Saint Parres aux Tertres
 03.25.80.26.94

mail : fournil.plique@orange.fr



BEBV Bureau d'étude Brugger - Viardot
 Bureau d'étude Brugger-Viardot **Anthony Viardot**

Bureau d'étude spécialisé dans la conception et le suivi de projets d'aménagements urbains :

- > Requalification de voies communales > Aménagements sécurité dans les villages
- > Réalisation de lotissements > Aménagement de terrains de jeux

42 bis, Rue de la Paix - 10000 TROYES
 Tél. : 03 25 45 69 59 - 06 64 61 48 78 - E-mail : anthony.viardot@bebv.fr



- Terrassement
- Assainissement
- Routes
- Industriels
- Revêtements spéciaux
- Réseaux divers





> REMPLACEMENT DES ARBRES PLACE DE L'ÉGLISE

Malgré une météo capricieuse, la plantation des nouveaux arbres devant l'église a pu être réalisée en janvier. La terre regorgeant d'eau est très collante et ne permet pas d'effectuer l'engazonnement. Il sera fait lorsque le temps sera plus clément.

> ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Syndicat Départemental de l'Énergie de l'Aube (SDEA) a procédé dans le courant du mois de janvier au renforcement de l'éclairage public de la commune par **l'installation de luminaires LED** dans la rue Edme Denizot.

SÉCURITÉ

RUE JEAN JAURÈS

Suite aux problématiques rencontrées par les riverains de la rue Jean Jaurès concernant la circulation des véhicules, il a été décidé d'**installer provisoirement** entre l'intersection de la rue Jean Jaurès avec la rue René Coty et le n° 36 rue Jean Jaurès, **des séries de plots en plastique** rouge et blanc. Le positionnement de ces plots a pris en compte les entrées et sorties des rues ainsi que des habitations, il maintiendra la circulation des véhicules à double sens et devrait permettre de **contraindre les conducteurs à réduire leur vitesse de circulation**.

Après un temps d'observation, il sera possible de trouver une solution pérenne pour garantir la sécurité de tous. Puis, pour faciliter le « tourne à gauche » pour descendre la rue de la Maladière en venant de Baires, il sera possible de **créer une voie de stockage** en supprimant deux rangées de plots en plastique, ce qui permettra d'élargir la route et d'avoir ainsi une meilleure visibilité pour tourner. **Ce dispositif sera mis en place au printemps** car il nécessite d'être matérialisé au sol.



Bâtiment périscolaire

LUMIÈRE ET COULEURS

La fin de la construction du bâtiment périscolaire se précise, et cela dans les délais imposés par le maître d'œuvre. Les derniers artisans mettent les bouchées doubles afin que les différentes commissions de sécurité puissent délivrer leurs feux verts et autoriser l'ouverture de la nouvelle structure. Après l'installation du mobilier et la désinfection des lieux, elle **devrait ouvrir à la rentrée des vacances scolaires de Pâques** et accueillir les enfants et le personnel dans un **cadre moderne, lumineux et coloré**.

Le bâtiment est composé d'une salle de restauration pour les maternelles pouvant recevoir 60 enfants et **d'un espace avec self** pouvant accueillir 100 élèves scolarisés en école élémentaire. Les « grands » seront amenés à gérer leur plateau repas et à effectuer les bons écogestes en

triant les déchets alimentaires. Les cuisines équipées de réchauffe-plats et d'une chaîne de lavage devraient grandement **simplifier la tâche des personnels**.

Les autres salles serviront de lieu de détente et de repos pour les maternelles, de salle de réunion pour les élus du CMJ et d'espace d'exposition.

La plus grande salle accueillera le Club ados. Des sanitaires adaptés aux différents âges complètent le dispositif.

Audrey TALLEMET, responsable de la restauration scolaire, et Loïs GRIMAL, directeur du centre de loisirs, ont déjà anticipé leur futur fonctionnement et seront opérationnels dès l'ouverture du nouveau bâtiment.



Le point sur

LA FIBRE

Point d'étape sur le déploiement de l'ensemble de l'agglomération troyenne, au niveau local, de cette technologie 60 fois plus rapide que l'ADSL.

OÙ EN EST-ON À SAINT PARRÉS AUX TERTRES ?

Sur la commune, le déploiement de la fibre a permis de rendre raccordable les premiers logements dès mars 2020. A l'heure actuelle, **1151 logements** peuvent souscrire à une offre fibre optique auprès de leur Fournisseur d'Accès Internet (FAI), c'est-à-dire que leur domicile (immeuble ou maison individuelle) est bien raccordable au réseau fibre. Le raccordement final depuis le point de branchement jusque dans le logement (ou l'entreprise) est réalisé au moment de la mise en service d'accès fibre optique par le FAI.

COMMENT RACCORDER MON DOMICILE À LA FIBRE ?

1. Je consulte la carte interactive sur **reseaux.orange.fr** pour savoir si mon domicile ou entreprise est déjà éligible à la fibre.
2. Si tel est le cas, je contacte mon Fournisseur d'Accès Internet (FAI) pour lui dire que je souhaite bénéficier d'une offre fibre optique (les FAI n'informent pas systématiquement leurs clients qu'ils peuvent y souscrire).
3. Une fois l'offre choisie, je prends rendez-vous avec mon FAI pour faire le raccord avec l'installation d'une prise optique par un technicien (compter environ ½ journée).



NOUVEL ESPACE CINÉRAIRE

Un nombre de places arrivé à saturation dans le colombarium et les cavurnes du cimetière de Saint Parres aux Tertres et un jardin du souvenir devenu trop petit par rapport aux besoins de la commune ont amené le conseil municipal à prendre la décision de créer un nouvel espace cinéraire. Trois mois étant nécessaires à l'installation de ce nouveau lieu, il a fallu dans l'urgence contacter différentes entreprises et faire établir plusieurs devis. C'est le projet des établissements GRANIMOND de Saint-Avold (Moselle) qui a été choisi.

Ce nouvel espace a été installé en périphérie dans la partie basse du cimetière. Il est **composé de 24 places de colombarium, de 20 cavurnes et d'un jardin du souvenir qui répond aux exigences sanitaires** actuelles. **Deux bancs** ont été placés au cœur de ce dispositif afin de permettre aux familles de se recueillir en toute tranquillité auprès de leurs défunts. Pour le rendre accueillant, le service technique sera chargé d'arborer et de viabiliser la zone.

Ce projet représente **un investissement de plus de 30 000 €** mais il a paru prioritaire afin de répondre rapidement à la demande des familles endeuillées.

MEDICAL

ESTHETIC LINE

... pour votre bien-être

Pour de nombreux Patrocliennes et Patrocliens, le nom d'**Alice MERLIN-KREIT** n'est pas inconnu, et pour cause... Née à Liège, elle est arrivée dans l'Aube en 2008 au sein du centre Pasteur en tant que masseur-kinésithérapeute. En 2012, elle décide de s'installer en libéral et de s'associer au cabinet de Christophe TRESNARD et Jean Marc PERRIN à Saint Parres aux Tertres.

En février 2020, Alice MERLIN-KREIT ajoute une corde à son arc en ouvrant le centre Medical Esthetic Line, qui propose différentes **techniques d'amincissement, de lifting et d'épilation définitive**.

L'objectif de ce nouvel espace est de vous permettre de vous sentir bien dans votre peau et de vous réconcilier avec votre corps car, comme le dit Alice, « *la seule personne avec laquelle on est certain de devoir vivre pour toujours, c'est soi-même. Alors autant s'aimer et s'apprécier* ».

Les soins au centre Medical Esthetic Line sont pratiqués les :

- Mardi de 11h30 à 13h30
- Mercredi de 13h30 à 17h30
- Jeudi de 11h30 à 13h30
- Samedi de 8h à 12h30

Le centre est en général ouvert tous les après-midis de 14h à 17h.

Pour toute information, il est conseillé d'appeler au 09 53 38 01 19 avant de se déplacer. N'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur, vous serez rappelé dans les 24h.



NAÎTRE-ENSEMBLE

accompagne les futurs parents



Naître-Ensemble

Accompagnement psycho-émotionnel et corporel
autour de la Naissance

Peggy Ottinger

Praticienne en massothérapie et psychogénéalogie, certifiée en hypnose prénatale et formatrice spécialisée dans l'accompagnement des parcours de maternité, **Peggy OTTINGER** s'est récemment installée à Saint Parres aux Tertres. Elle a créé **Naître-Ensemble**, un concept d'**accompagnement global autour de la naissance pour les femmes et les couples**. L'idée est de proposer aux femmes diverses possibilités d'être accompagnées dans leur maternité.

Selon Peggy OTTINGER, il est essentiel d'accueillir et de soulager autant les bouleverse-

ments émotionnels que les divers symptômes physiques qui peuvent survenir durant cette période. Elle propose donc des temps d'**échange verbal**, de **massages spécifiques et personnalisés**, de la **réflexologie plantaire périnatale**, et des séances en **hypnose prénatale**. Chacune pourra trouver l'appui qui lui convient pour tisser et approfondir le lien à son bébé pendant la grossesse, et ainsi **cheminer vers une naissance sereine et confiante**.

Le long de ce chemin, des **ateliers « Couple & Naissance »** permettent de transmettre aux conjoints(tes) les gestes de mas-

sage et de réflexologie plantaire qui soulagent pendant la grossesse et la naissance, et offrent un espace d'échange en couple sur le déroulement du parcours de chacun.

Enfin, particulièrement sensible aux difficultés et à la détresse des vécus de **fausses-couches** ou d'**interruptions de grossesses**, Peggy OTTINGER propose de porter un autre regard sur ces circonstances et vous accueillera avec bienveillance.

■ Contact :

Peggy OTTINGER

06 02 36 35 98

www.naitre-ensemble.fr

> OUVERTURE DE "V AND B"

Le 22^eme V and B de France à ouvert ses portes dans notre commune le 21 décembre 2020. V and B (à prononcer [Vi] and [Bi]) pour les premières lettres de **vins et bières**... du bar jusqu'à la cave, vous y découvrirez plus de 300 références de vins, 350 bières et 250 références de rhums et whiskies (à consommer avec modération).

V and B c'est une cave et un bar... mais pas seulement ! C'est aussi un **endroit d'échanges, d'expériences et de rencontres**, pour partager de bons moments autour de bons produits. Sarah et Jean-Philippe, qui ont quitté leur Bourgogne toute proche pour s'installer à Baires, vous y accueilleront avec plaisir.

Compte tenu des restrictions sanitaires, seule la partie cave est ouverte pour le moment. Dès que

possible, des apéros-concert, des dégustations et des animations seront organisés.

HORAIRES

- Lundi : 14h/20h30
- Mardi / Mercredi : 10h/13h et 15h/20h30
- Jeudi / Vendredi : 10h/21h30
- Samedi : 10h/20h30

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la situation sanitaire.

V and B ST PARRES AUX TERTRES

12 Rue des magnolias - Aire des moissons - En face du Leclerc - 10410 ST PARRES AUX TERTRES

Email : stparresauxtertres@vandb.fr

Tél : **03.25.40.95.85**



Départ de

DANIELLE MEUNIER

UNE BÉNÉVOLE S'EN VA ...

Danielle MEUNIER, bénévole à la bibliothèque municipale depuis 20 ans, a décidé de profiter autrement de son temps libre à compter de janvier 2021.

Pour la remercier de ces années de bénévolat, l'équipe municipale lui a offert un bon d'achat d'une valeur de 50 euros chez Cultura ainsi qu'un beau bouquet de fleurs. Ces cadeaux lui ont été remis le 7 janvier par Magali CHABROL, adjointe au maire en charge de la Vie culturelle et de la Communication, en présence de Barbara PLESTAN, responsable de la bibliothèque, et de toutes les bénévoles qui s'étaient également cotisées

pour lui offrir un magnifique bracelet. Ce moment a aussi été l'occasion pour Tatiana MOULA-STAHLI, nouvelle employée, et Catherine GIRARDIN, nouvelle bénévole, de rencontrer toute l'équipe de la bibliothèque.



> ANNULATION ET REPORT DES SPECTACLES PREVUS

En raison de la crise sanitaire, les spectacles suivants ont été annulés :

« **Absurde or not absurde ?** » par la **Compagnie de l'Expression**, qui devait avoir lieu le samedi 16 janvier 2021 à 20h30

« **Ensemble pour le Soutien actif** » par la **troupe Insieme**, qui devait avoir lieu le samedi 20 février 2021 à 20h30

« **Feu d'artifice** » par la **compagnie Colaverdey**, qui devait avoir lieu le dimanche 28 mars 2021 à 15h

Le festival de chant choral Chante, prévu en juin, est annulé.



Ces spectacles seront reportés à une date ultérieure dans la mesure du possible.

Le report de la pièce « *Feu d'artifice* » est prévu le samedi 16 octobre 2021.

À la bibliothèque...

2 NOUVELLES RECRUES

Deux nouvelles personnes ont récemment rejoint l'équipe de la bibliothèque :

Tatiana MOULA-STAHLI, nouvel agent au sein de la commune à temps partiel, a pour missions principales la mise en réseau informatique de la bibliothèque avec la médiathèque de Troyes Champagne Métropole, ainsi que les projets d'actions culturelles dans la commune. Elle accueille également les usagers de la bibliothèque les samedis toute la journée. Tatiana travaillait auparavant auprès de la MAC (Maison de l'Animation et de la Culture) de Pont-Sainte-Marie.



Catherine GIRARDIN, nouvelle bénévole, assure les permanences du vendredi soir et samedi matin. Elle participe également à certaines tâches de travail interne.



> NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

- **Lundi** : 14h - 18h
- **Mercredi** : 10h - 13h / 14h - 19h
- **Vendredi** : 14h - 19h
- **Samedi** : 10h - 13h / 14h - 17h

Avec **une amplitude horaire plus grande** (ouverture jusqu'à 13h les mercredis et samedis et jusqu'à 19h les mercredis et vendredis ainsi qu'une ouverture les samedis après-midi), l'équipe de la bibliothèque espère **satisfaire un plus large public. Ces horaires restent les mêmes pendant les vacances scolaires.** Alors, n'hésitez pas à venir découvrir votre bibliothèque municipale !

IMPORTANT : Durant les périodes de couvre-feu à 18h, les horaires sont modifiés comme suit :

Lundi : 14h - 18h, **mercredi** : 10h - 13h / 14h - 18h, **vendredi** : 14h - 18h, **samedi** : 10h - 13h / 14h - 18h

NOS COUPS DE COEUR

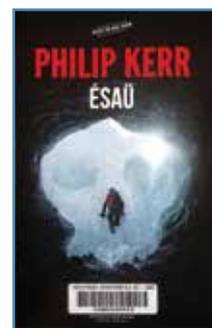


Un roman policier adulte...

Esau / Philippe Kerr / P KERR

Le Yéti n'existe pas, c'est sûr. Mais pourquoi le Machapuchare est-il interdit aux hommes ? Habillez-vous chaudement et suivez Philippe Kerr dans les Annapurnas. Vous y rencontrerez des scientifiques, des sherpas, des espions et des... attention ! Le polar prend de la hauteur !

Danielle M.



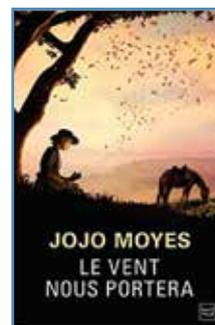
Un roman adulte...

Le vent nous portera / Jojo Moyes / R MOYE

Inspiré d'une histoire vraie, ce roman nous transporte dans l'Amérique rurale des années 30, où Alice se porte volontaire pour participer à un projet de bibliothèque itinérante.

Des bibliothèques qui ont joué un rôle important dans la lutte contre l'illettrisme et ont favorisé l'émancipation des femmes... Un beau coup de cœur qui se lit comme un conte.

Françoise P.



Un documentaire adulte... / document numérique

Un jour dans notre vie / David Fritz Goepfinger

Témoignage d'un ex-otage du Bataclan : il raconte le moment terrible vécu pendant l'assaut des terroristes, mais aussi les liens indéfectibles tissés avec les autres otages ainsi que sa lente et difficile reconstruction. Hélas, ce n'est pas une fiction.

Martine V.



Zoom sur...

GAUTHIER GALLON

PATROCLIEN ET DERNIER REMPART
DE L'ESTAC

Gauthier GALLON, gardien de but de l'ESTAC, a posé ses valises à Saint Parres aux Tertres depuis qu'il a rejoint le club de football troyen en juillet 2019. Il a gentiment accepté de répondre à quelques questions pour notre bulletin municipal.

Le Patroclien : Pouvez-vous vous présenter brièvement ?

Gauthier GALLON : J'ai 27 ans. Je suis né à Nice mais mes parents ont déménagé à Nîmes lorsque j'avais 1 an, donc je me considère plutôt comme Nîmois. J'ai commencé le football à 5 ans dans le club « Nîmes Olympique ». J'ai ensuite intégré un centre de formation de 16 ans à 18 ans. C'est à Nîmes que j'ai joué mes premiers matchs en tant que professionnel. En 2017, j'ai été transféré à l'US Orléans, club dans lequel je suis resté 2 ans. En 2019, je souhaitais retourner dans mon

club d'origine, mais cela n'a pas été possible. J'ai donc rejoint l'ESTAC et signé un contrat de 3 ans, ce que je ne regrette pas.

L.P. : Pourquoi vous êtes-vous installé à Saint Parres aux Tertres lorsque vous avez été engagé par le club troyen ?

G.G. : Un employé de l'ESTAC est chargé de l'accueil et de l'installation des joueurs. Il m'a demandé les critères que je jugeais importants pour mon logement puis m'a soumis plusieurs propositions, parmi lesquelles une maison en location à Saint Parres aux Tertres. J'ai choisi

cette maison pour le calme du quartier mais aussi pour la proximité des commerces (petits commerçants et zone commerciale), du stade de l'Aube et du centre-ville de Troyes. J'apprécie également les balades que l'on peut faire à pied ou à vélo dans et aux alentours de Saint Parres (digue de Foissy, vélovoie des lacs...).

L. P. : Vous aimez-vous dans notre commune ?

G.G. : Oui beaucoup. Ma compagne et moi nous sommes passés à Saint Parres aux Tertres en novembre 2020 et nous attendons un petit garçon pour juin prochain. J'aimerais renouveler mon contrat à l'ESTAC et acheter une maison à Saint Parres.



Photo : Guillaume PETTI

« Je souhaiterais rester à Saint Parres et devenir propriétaire. »

L. P. : Etes-vous investi dans la vie associative patroclienne ?

G.G. : Non, par manque de temps notamment. Mais j'ai fait une action en faveur de la SPA. Ma compagne et moi adorons les animaux, surtout les chiens. Si je devais m'investir dans une association, je le ferais dans une association en lien avec les enfants et/ou le sport. Mis à part le football, j'adore le tennis, le golf, le ping-pong et la pétanque. Je suis d'ailleurs ravi d'apprendre qu'un boulodrome va être créé dans le square Beltrame. Je viendrai avec plaisir à l'inauguration !

L. P. : D'où vous vient votre passion pour le football ?

G.G. : Je suis issu d'une famille qui aime ce sport. Mon grand-père paternel et mon père jouaient en amateurs. Mon grand-père et mon oncle maternels étaient arbitres professionnels. Depuis tout petit, mon objectif a toujours été de devenir footballeur professionnel.

L. P. : Pourquoi avoir choisi le poste de gardien de but ?

G.G. : Je n'ai pas toujours été gardien. J'ai commencé en tant qu'attaquant, puis défenseur. A 7 ans, j'ai remplacé un gardien malade lors d'un tournoi. Je suis revenu à l'entraînement suivant en apportant des gants et j'ai demandé à l'entraîneur de me mettre dans les buts. J'avais trouvé ma voie.

L. P. : Quelles sont vos qualités en tant que gardien ?

G.G. : Pour être un bon gardien, il faut avoir du caractère et un tempérament de meneur. Il faut aussi avoir un petit grain de folie et être très réactif. En dehors du terrain, je suis quelqu'un de beaucoup plus posé. J'aime le cocooning avec ma compagne et recevoir des amis à la maison.

L. P. : Avez-vous un conseil à donner aux jeunes amateurs de football ?

G.G. : L'important est avant tout de prendre du plaisir à jouer. Beaucoup de jeunes rêvent de de-

venir professionnels et parfois même sont poussés par leurs parents. C'est important de rêver, mais il faut aussi garder à l'esprit qu'il y a très peu d'élus. Si les choses doivent se faire, elles se feront naturellement, ce n'est pas utile de se mettre une trop grande pression.

L. P. : Quels sont vos objectifs au sein de l'ESTAC ?

G.G. : Mon objectif est de faire du bon football. Arriver en ligue 1 serait un idéal mais, si je reste en ligue 2, je ne serai pas anéanti. Mon père m'a toujours dit : « Il n'y a pas de petite carrière ». L'important est de faire de son mieux. Mais évidemment, mes coéquipiers et moi-même ferons tout notre possible pour faire passer l'ESTAC en ligue 1 !



Photo : Guillaume PETIT

L. P. : Les supporters vous ont décerné deux fois le trophée du meilleur joueur de l'ESTAC (en novembre 2020 et janvier 2021), cela vous fait plaisir ?

G.G. : Oui bien sûr ! Cela signifie que les supporters apprécient le joueur mais aussi l'homme. Ça me touche.

L. P. : Quels sont vos projets de carrière sur le long terme ?

G.G. : J'aimerais un jour rejoindre un club à l'étranger, en Espagne ou aux Etats-Unis.

Lorsque j'aurai pris ma retraite de joueur professionnel, je voudrai soit rester dans le milieu du football (en tant qu'entraîneur de gardiens, directeur sportif ou agent de joueurs), soit me reconverter comme commercial dans le milieu automobile car j'adore les voitures.

Je m'imagine bien retourner vivre dans le Sud et jouer dans un petit club amateur avec les membres de ma famille. Ce serait un retour aux sources...



LES PETITS BOUTS DE SAINT PARRÉS

ACTIVITES ET ANIMATIONS

Tout en respectant les différents protocoles sanitaires, de petits groupes d'enfants, accompagnés de leurs assistantes maternelles, ont pu se retrouver par intermittence dans la salle des Conférences certains mardis et jeudis matin. Les enfants ont profité de ces matinées pour chanter, jouer, colorier, faire du sport et participer à différentes activités manuelles et ludiques. Les cadeaux du père Noël (offerts par l'association) ont également été distribués aux enfants durant ces séances courant janvier.

Malheureusement, les nouvelles mesures sanitaires n'ont plus permis de se réunir à compter de mi-janvier.



FORMATIONS

Les assistantes maternelles ont poursuivi leur cycle de formations : relation et communication avec parents et enfants, alimentation et hygiène, langue des signes, accompagnement de parents et enfants en situation de handicap, droit du travail, etc. Dans le cadre

du recyclage SST (Sauveteur Secouriste du Travail), elles se sont également formées aux nouveaux gestes de premiers secours, modifiés en raison de l'épidémie de COVID-19.

Les membres de l'association espèrent pouvoir se retrouver bientôt pour le bien-être des Petits Bouts.

LES RIVERAINS

des rues Edme Denizot et adjacentes

UN NOUVEAU PRESIDENT POUR « LES RIVERAINS »

L'ASSOCIATION VA SE DONNER UNE DIMENSION PLUS GÉNÉRALISTE POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DU CADRE DE VIE À SAINT PARRÉS AUX TERTRES.

Bien sûr, comme toutes les autres associations patrocliennes, *Les Riverains des rues Edme Denizot et adjacentes* ont dû adapter leur fonctionnement aux protocoles sanitaires et aux obligations des confinements et couvre-feu.

Ainsi, l'assemblée générale annuelle programmée le 12 février dernier a été reportée à une date inconnue, compte tenu des incertitudes sanitaires actuelles.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 27 novembre 2020, a demandé à l'unanimité à Lucien SPILMANN d'assurer la présidence de l'association jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Ce changement de gouvernance fait suite aux démissions de Régine MERRAD (devenue adjointe au maire) et de Michel LONG (pour raisons personnelles). Un grand merci à tous les deux pour leur implication et leur investissement au service de l'intérêt associatif.

Dans une lettre d'information adressée aux adhérents fin janvier, le nouveau président annonce que le conseil d'administration envisage un changement du nom et des statuts de l'association.

En effet, lors de sa création en janvier 2018, l'association avait dû se donner des statuts très « cadrés » sur le plan juridique pour que le tribunal administratif lui reconnaisse « un intérêt à agir ». Sinon, le recours (victorieux !) contre la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) aurait été rejeté comme l'avait été (sans même avoir été examiné sur le fond) celui de l'association des commerçants de Troyes.

Aujourd'hui, la commune de Saint Parres a décidé d'engager une révision générale de son PLU. La justice a rendu l'été dernier un jugement qui éteint le contentieux et permet d'ouvrir une nouvelle page plus constructive, espérons-le.

Dans ce nouveau contexte, le conseil d'administration considère qu'il est temps de faire évoluer les statuts pour leur donner une dimension plus généraliste, correspondant aux associations de protection et de promotion du cadre de vie.

S'INSCRIRE DANS LA DURÉE

En clair, *Les Riverains* entendent s'inscrire dans la durée. En effet, les fondamentaux autour desquels tant de Patrocliens se sont rassemblés depuis trois ans sont plus que jamais d'actualité.

Le combat continue POUR :

- La réduction des flux de circulation dans la traversée de Saint Parres par les véhicules qui fréquentent les zones commerciales ;
- La diminution des pollutions atmosphériques préjudiciables à la santé des riverains, notamment des personnes vulnérables ;
- La prévention des inondations à Baires et dans le bas de Saint

Parres par ruissellement lors des orages violents ;

- La préservation des commerces de proximité, si essentiels pour le lien social et le bien vivre ensemble ;
- La concertation avec les habitants et la transparence dans la gestion des affaires publiques.

En attendant la prochaine assemblée générale qui examinera ces évolutions, l'association continue de travailler ses dossiers. Un groupe de travail interne prépare des propositions sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), première étape de la procédure de révision du PLU. Le conseil d'administration participe aux réunions à la mairie sur le même thème. Il échange avec le conseil départemental et Troyes Champagne Métropole sur les problématiques de circulation.

Enfin, le conseil d'administration lance son traditionnel appel à adhésion de début d'année. Pour la 4^{ème} année consécutive, la cotisation 2021 est maintenue à 2 € minimum. Les associations comme *Les Riverains* tirent leur force de leur capacité à fédérer les citoyens autour d'un objectif partagé. Plus nous serons nombreux, plus notre association sera efficace pour défendre la qualité de vie et promouvoir un cadre de vie apaisé à Saint Parres.

Pour contacter Les Riverains :

- Adresse : 58 ter, rue Jean Jaurès à Saint Parres aux Tertres
- Téléphone : 06 28 52 90 32
- Mail : asso.cadreviestparres@gmail.com
- Internet : assocadreviestparres.wifeo.com

Ensemble

PAROISSIAL

DIOCÈSE DE TROYES - BOURANTON - LAUBRESSEL - ST PARRÉS
AUX TERTRES - THENNELIÈRES - VILLECHETIF

Noël a été l'occasion de se retrouver en communauté élargie, pour fêter tous ensemble la naissance de Jésus. En cette période de restriction du lien social et de l'isolement, les cérémonies ont revêtu une dimension fraternelle plus grande et plus intense. Une veillée, animée par jeunes et adultes, a permis à l'assemblée d'entrer dans la célébration et la prière, soutenue par les chants traditionnels de Noël.

■ **La fête de saint Parre**, saint patron de notre église, a réuni les communautés paroissiales de Saint Parres aux Tertres et Saint Parres-lès-Vaudes, en communion de prières avec les paroissiens de Soest (Allemagne), Fralignes, Onjon,

Praslin, La Saulsotte. Avant la célébration, un groupe s'est rassemblé pour un temps de prières au pied de la croix, rue Saint-Patrocle, lieu présumé du martyr de saint Patrocle ; tous ont apprécié les alentours de la croix, agréablement aménagés par les services techniques de la mairie.

Le dimanche de la Parole, institué par le pape François, est tombé cette année le 24 janvier. Saint Parre fut un des premiers témoins de cette parole de Dieu. La messe a été animée par les enfants du catéchisme et leurs familles.

Le texte «des quatre Évangiles» a été offert à chaque participant, une invitation à relire ou redécouvrir le message d'amour transmis dans la parole de Dieu. En raison des contraintes ac-

tuelles, ce temps de partage a été privé de son côté traditionnel et festif ; rendez-vous est pris pour le 23 janvier 2022 à Saint Parres-lès-Vaudes.

■ Pour **la catéchèse**, l'éducation à la foi se poursuit au domicile des enfants et des jeunes par visioconférence ou à l'aide d'un livret, suivi assuré par les catéchistes et les familles.

■ La communauté paroissiale accueillie, rend grâce et accompagne **trois catéchumènes** adultes (Clotilde, Johnny, Léa) qui recevront en juin, les sacrements de l'initiation chrétienne (*baptême, eucharistie et confirmation*) en présence du Père Jérôme Berthier, administrateur diocésain.





■ Pour **l'équipe pastorale paroissiale**, le moment est venu de renouveler une partie de ses membres. Une consultation a été lancée auprès des paroissiens entre le 31 janvier et le 28 février afin d'appeler des nouveaux membres qui seront envoyés en mission en septembre.

Vivons dans l'espérance de jours meilleurs où nous pourrions retrouver la convivialité et le lien social, nécessaires à l'épanouissement de chacun dans la foi.

QUELQUES INFORMATIONS...

- Tous les dimanches et fêtes, **messe à 10h30** à l'église de Saint Parres aux Tertres ou dans un des quatre autres villages (consultez le calendrier affiché).
- Messe en semaine à la chapelle de la Tuilerie à **8h15** les mardis, mercredis, jeudis, vendredis.

DES DATES À RETENIR...

- Fête des Rameaux : dimanche 28 mars à 10h30 à l'église de Saint Parres aux Tertres
- **Semaine Sainte :**
Jeudi saint - 1^{er} avril : Célébration de la Cène à 19h à Saint Parres
Vendredi saint - 2 avril : Chemin de croix à 15h à Bouranton
 Célébration de la Croix à 19h à Saint Parres
- Samedi saint - 3 avril : Veillée pascale à 20h30 à l'église de Saint Parres
- Jour de Pâques - 4 avril : Messe à 10h30 à Saint Parres
- Ascension - Jeudi 13 mai : Première communion à 10h30 à Saint Parres
- Pentecôte - 22 et 23 mai : Profession de foi à 10h30 à Saint Parres
- Dimanche 6 juin : au cours de la messe de 10h30, 3 adultes recevront les sacrements de l'initiation chrétienne (*baptême, eucharistie et confirmation*).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU COMPLÉMENT D'INFORMATION :

- Père Sié Mathias KAM : **07 83 32 68 69** à la maison paroissiale, 5 rue Edme Denizot à Saint Parres aux Tertres
- courriel : paroisse.stparres@gmail.com
- Tél : **03 51 53 50 51**

> ENSEMBLE ET SOLIDAIRES UNRPA

QUELQUES NOUVELLES...

■ Même s'il n'y a pas eu de nouveau confinement, les adhérents de l'UNRPA ne peuvent toujours pas se retrouver. Afin de maintenir le contact, les membres du

bureau, en lien avec le conseil d'administration, ont décidé d'apporter des colis aux adhérents. L'idée était de leur faire plaisir et de leur remonter le moral. Ceux-ci ont été très touchés et ont chaleureusement remercié ces distributeurs de petites douceurs.

■ L'assemblée générale ne pourra pas se tenir dans les conditions habituelles. Elle se fera par courrier, ce qui permettra aux adhérents de donner

leur avis sur différents sujets, comme les adhésions ou le rajeunissement du bureau.

■ M. François KASPER, président départemental de l'UNRPA, assure toujours cette fonction, n'ayant pas trouvé à ce jour de remplaçant. **Il est toujours à la recherche d'un(e) volontaire pour reprendre ce poste.** Toute personne intéressée est invitée à prendre contact avec lui.

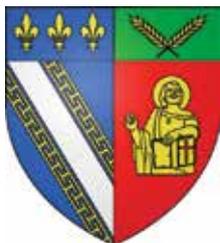
Les astuces de Pépé Almaric



Retrouvez Almaric et ses amis sur : www.pepealmaric.com, Matthieu Loublere 2021

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le blason de la commune est relativement récent, puisqu'il ne date que de 1975. Il fait suite à la création de 6 nouveaux cantons dans l'agglomération troyenne.



A gauche, le blason de Troyes avec les fleurs de lys octroyées aux « bonnes villes du royaume » et les armes de la Champagne.

A droite, la partie spécifique à Saint Parres, soit saint Patrocle et deux épis de blé qui ont été rajoutés à la demande du maire de l'époque, André Gravelle, pour rappeler la vocation agricole du canton.

QUI SUIS-JE ?

Je suis né le 18 juin 1921 à Saint Parres aux Tertres. J'y exerçais le métier de peintre. Durant la Seconde Guerre mondiale, je me suis engagé dans la Résistance : j'ai rejoint le groupe Montclam, dans le maquis de Mussy-Grancey, situé dans le massif forestier entre la vallée de la Seine et la vallée de l'Ource. J'ai perdu la vie le 4 août 1944 au lieu-dit « Champ Cadot » à Mussy-sur-Seine, lors de

l'attaque du maquis par les troupes allemandes du général Schramm. Je suis inhumé au cimetière de Saint Parres aux Tertres. Mon nom figure sur la plaque commémorative du musée de la Résistance à Mussy-sur-Seine et sur le monument aux morts de Saint Parres. J'ai également donné mon nom à une rue de la commune.

Qui suis-je ?

CHARADE

- Mon premier est le contraire de dur
 - Mon second est une plante herbacée cultivée entre autres pour ses fibres textiles
 - Mon troisième est le résultat de l'addition 1 + 1
 - On trouve mon quatrième au Mont Saint-Michel mais c'est aussi un petit fruit rond et souvent sucré
 - Mon cinquième est un préfixe indiquant la répétition
- Mon tout est un lieu emblématique de Saint Parres aux Tertres bien connu de ses habitants.

Charade : Moulin de Baires - Qui suis-je ? William BROUILLEARD

SOLUTIONS DES JEUX :

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- **Charlie DELCAMPE** née le 15 novembre 2020 à Troyes
- **Esteban MICHENEAU** né le 20 janvier 2021 à Troyes
- **Halim, Muhammed BAKAR** né le 02 février 2021



DÉCÈS

- **Patrick, Marcel, Georges GENTIL** le 8 janvier 2021 à Saint Parres aux Tertres
- **Marie, Thérèse BAUDOT, née MARTY** le 11 janvier 2021 à Saint Parres aux Tertres
- **Michel, Pierre, Jean DE CONINCK** le 27 janvier 2021 à Troyes
- **Madeleine, Lucie, Françoise LÉGLISE née CLÉMENCEL** le 15 février 2021 à Saint Parres aux Tertres



HOMMAGE À MICHEL DE CONINCK

DE LA PART DE L'ASSOCIATION ENSEMBLE & SOLIDAIRES - UNRPA

L'année 2021, en plus de la pandémie, commence difficilement pour l'association Ensemble & Solidaires-UNRPA de Saint Parres aux Tertres.

Le 27 janvier dernier, nous avons perdu notre ex-président et président d'honneur, mais aussi et avant tout notre ami, Michel de CONINCK, âgé de 91 ans. Michel est né le 29 décembre 1929 à Pâlis. Il s'est marié à Liliane en 1952 et ils sont devenus Patrocliens vers les années 1965/1970. Son épouse et lui ont intégré certaines associations patrocliennes, dont l'UNRPA. En 2000, Michel a remplacé Eugène SALLIC en qualité de président. Il a dirigé cette association avec sérieux, ce qui a permis de faire fructifier la trésorerie, jusque-là un peu défailtante. Il a quitté cette fonction fin 2008, remplacé par Jacky CHAUDRON. Il est devenu président d'honneur de l'association en 2018.

Nous regretterons cet homme droit et honnête, respectueux de ses adhérents. Les membres de l'association présentent leurs plus sincères condoléances à son épouse et à sa famille.

Claude GAUTHROT,

Présidente d'Ensemble & Solidaires - UNRPA



Régis DUBOIS - Philippe SISTERNAS

Toutes Assurances
Epargne, Placement, Retraite

65, Ave du Général de Gaulle
10410 St Parres aux Tertres
Tél : 03.25.46.86.35
Fax : 03.25.46.86.53

**Pour insérer
votre publicité
dans le Patroclien**
Contactez-nous
03 25 72 12 30

TRIBUNE LIBRE

Madame, Monsieur,

Comme annoncé précédemment, je viens vous informer de nos actions au sein de l'assemblée communale depuis la dernière parution du bulletin municipal.

Sollicités par le maire, les élus d'« *Agissons pour l'Avenir* » se sont longuement interrogés avant de se positionner sur ses propositions. **Devions-nous ignorer cette demande ?** Après maintes réunions, échanges et concertations, nous avons fait le choix de travailler pour Saint Parres et ses administrés, dans un climat redevenu serein, propice à un travail d'équipe, dans le respect de chacune et de chacun.

Depuis l'élection de Maryse Petit, maire adjoint en charge de la voirie et de l'éclairage public, 4 postes de conseillers délégués ont été créés, dont 3 pour nos représentants :

- Jean-Charles Bayol est missionné sur l'entretien de l'hôtel de ville, des groupes scolaires, des bâtiments périscolaires et du patrimoine locatif.
- Ludovic Créte se consacre à la politique de l'adolescence et au Conseil Municipal Jeunes.
- Joël François a en charge la gestion des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Ces affectations ne changent pas notre détermination : rester une opposition résolument constructive.

Lors du conseil municipal du 18 décembre, un rapport concernait la tarification de la restauration scolaire, ainsi que **la gratuité de cette restauration et de ses services pour les enfants victimes d'allergies alimentaires.**

Pour ces enfants, **l'instauration d'un protocole nécessaire des dispositions particulières.**

L'assemblée municipale a adopté ce rapport par **18 voix pour et 4 contre. Nous avons voté contre cette gratuité**, la considérant discriminatoire envers les familles non concernées.

L'élaboration du budget primitif 2021 nécessitera **des arbitrages souvent difficiles mais indispensables. La conjoncture actuelle aura une incidence réelle sur les dépenses.** Concernant les recettes, la baisse des dotations, enclenchée depuis plusieurs années, est encore et toujours d'actualité !!!

Il sera de notre devoir, de notre responsabilité, de travailler dans **l'intérêt** de Saint Parres, **en veillant à la bonne gestion des finances communales.** Fort heureusement, elles ont été gérées **avec sagesse et réflexion durant les mandats précé-**

dents. Cet héritage permet à Saint Parres d'échapper à la situation financièrement délicate que connaissent d'autres communes.

La confiance accordée par nos électeurs oblige à la sagesse, à la vigilance. Il nous faut réfléchir à l'éligibilité de certaines dépenses voulues ou envisagées.

Notre responsabilité nous engage à respecter notre ligne directrice, à s'y référer, à ne pas déroger.

J'aurai le plaisir de vous retrouver, lors de la prochaine parution de ce bulletin municipal d'informations, fin juin. Prenez soin de vous, protégez-vous dans ce contexte sanitaire particulièrement délicat.

Bien à vous.

Joël FRANCOIS

*Pour les élus
« Agissons pour l'Avenir »*

L'article L. 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales stipule : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus [...] un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. »

Adresse et HORAIRES

HÔTEL DE VILLE :

Adresse postale :

Commune de Saint Parres aux Tertres
2, rue Henri Berthelot - CS 40064
10092 TROYES CEDEX

Horaires :

Ouverture du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h
Tél. **03.25.72.12.30**

www.saintparresauxtertres.fr

CIMETIÈRE :

Ouverture des portes :

- **Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre) :**
Portillon automatique de 7h30 à 19h30

RENSEIGNEMENTS

Numéros de téléphones utiles

- Hôtel de Ville : **03 25 72 12 30**
- Bibliothèque Municipale : **03 25 80 49 02**
- Ecole primaire Jules Ferry : **03 25 80 76 45**
- Ecole primaire Pierre Brossolette : **03 25 80 76 42**
- Ecole Maternelle Jules Ferry : **03 25 80 20 67**
- Restaurant Scolaire : **03 25 41 06 70**
- Accueils de loisirs : **09 63 63 82 14**
- Police Municipale : **06 75 21 42 06**

> LES RESTAURANTS DU COEUR

Inscriptions et distribution - Ouvert toute l'année

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 10h à 11h30 et de 12h30 à 15h30
- Les samedis : de 9h30 à 11h30

Au siège : 16, rue Louis Morin à Troyes (Tél. : 03 25 71 04 04).



MAISON
TAUPIN
ÉLEVEUR & BOUCHER

49 Avenue Général de Gaulle,
10410 Saint-Parres-aux-Tertres
Tél. 03 25 80 93 55



Ouvert le mardi de 15h à 19h, du mercredi
au vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 19h
et le samedi sans interruption de 9h à 17h

14, rue de la gare
10800 Buchères

Bureau : **03 25 73 19 73**
Fax : 03 25 41 99 65

contact@brm.fr
www.brm.fr



Actions médico-sociale DE LA DIDAMS

DES AIDES ET DES CONSEILS PRÈS DE CHEZ VOUS

Notre commune dépend **du centre médico-social 2, rue du Docteur Roux – 10150 PONT SAINTE MARIE (tél. : 03.25.46.44.70)**, circonscription ceinture est de Troyes. Des professionnels sont à votre écoute et peuvent vous rencontrer au centre médico-social ou lors de permanences à la mairie de Saint Parres aux Tertres ou lors de visites à domicile.

■ **PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE DE LA D.I.D.A.M.S. tous les 2^{èmes} mercredis de chaque mois de 9h à 12h à la mairie de Saint Parres aux Tertres.** En cas de modification, un message sur les panneaux lumineux vous informera des nouveaux horaires. Pour tout renseignement ou rendez-vous : **03.25.46.44.72** ou au standard **03.25.46.44.70**.

■ **SERVICE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE :**
L'infirmière puéricultrice de la DIDAMS se tient à la disposition des parents d'enfants de 0 à 6 ans. Vous pouvez la joindre au **03.25.46.44.72** ou au standard **03.25.46.44.70**.

■ **SERVICE UNITE PERSONNES AGEES - PERSONNES HANDICAPEES :**
Vous avez plus de 60 ans vous cherchez des renseignements sur : Ecoute, information, conseil - Aide au maintien à domicile des personnes âgées - Informations sur l'hébergement en établissement. Vous êtes handicapé, sans critère d'âge et vous souhaitez des informations, une aide pour la constitution d'un dossier ou une orientation. Vous pouvez contacter l'assistante sociale au **03.25.46.44.75** au standard au **03.25.46.44.70**.

Pour tout renseignement, vous pouvez également contacter le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à la mairie de Saint Parres aux Tertres (03.25.72.12.30), votre relais auprès des différents services sociaux.

L'ensemble des infos pratiques sont à retrouver sur www.saintparresauxtertres.fr

INFORMATION DES

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Monsieur Marc BRET, conseiller départemental, se tiendra à votre disposition pour les interventions individuelles à la salle des Conférences de Saint Parres aux Tertres aux dates suivantes :

- Mardi 13 avril 2021 de 18h à 19h15
- Mardi 18 mai 2021 de 18h à 19h15
- Mercredi 9 juin 2021 de 18h à 19h15

Si nécessaire, vous pouvez le contacter au 06.10.44.49.32.

.....
Catherine BREGEAUT, conseillère départementale, est à votre disposition au **06 10 83 02 63** (rendez-vous téléphonique ou rendez-vous en présentiel).

> L'ASSOCIATION JEUNESSE POUR DEMAIN

- Vous avez moins de 21 ans et vous désirez des renseignements sur le logement, la santé, l'emploi et la formation
- Vous rencontrez des difficultés avec vos camarades, vous avez des projets à soutenir
- Vous avez des enfants scolarisés (à partir de 11 ans) ou jeunes adultes (jusqu'à 21 ans) pour lesquels vous vous interrogez
- Vous êtes habitants de Saint Parres aux Tertres et vous voulez mieux comprendre les usages et les comportements de la population adolescente de votre quartier

L'Association Jeunesse pour Demain met à votre disposition une éducatrice spécialisée : **Mélanie BLANCHARD (06.76.77.33.86)** que vous pouvez contacter (laisser messages et coordonnées) ou bien laisser un message auprès des services de la mairie au **03.25.72.12.30**.

> POINT CONSEIL EMPLOI

Un service de proximité à destination des chercheurs d'emploi pour les aider dans leurs démarches de recherche.

Martine DECROIX peut vous recevoir les **mardis après-midi**. Contactez la Mairie de SAINT PARRES AUX TERTRES pour prendre rendez-vous.

CALENDRIER 2021

COLLECTE DE VOS DÉCHETS

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
mar - 01	lun - 01	lun - 01	jeu - 01	jeu - 01	mar - 01
som - 02	mar - 02	mar - 02	ven - 02	ven - 02	mer - 02
dém - 03	jeu - 03	jeu - 03	som - 03	dim - 03	jeu - 03
lun - 04	mar - 04	mar - 04	dém - 04	lun - 04	ven - 04
mar - 05	jeu - 05	jeu - 05	lun - 05	mar - 05	som - 05
mer - 06	som - 06	som - 06	mar - 06	jeu - 06	dém - 06
jeu - 07	dém - 07	dém - 07	mer - 07	ven - 07	lun - 07
ven - 08	lun - 08	lun - 08	jeu - 08	mar - 08	mar - 08
som - 09	mar - 09	mar - 09	ven - 09	dém - 09	mer - 09
dém - 10	jeu - 10	jeu - 10	som - 10	lun - 10	jeu - 10
lun - 11	mar - 11	mar - 11	dém - 11	mar - 11	ven - 11
mar - 12	jeu - 12	jeu - 12	lun - 12	mer - 12	som - 12
mer - 13	som - 13	som - 13	mar - 13	dém - 13	dém - 13
jeu - 14	dém - 14	dém - 14	mer - 14	ven - 14	lun - 14
ven - 15	lun - 15	lun - 15	jeu - 15	som - 15	mar - 15
som - 16	mar - 16	mar - 16	ven - 16	dém - 16	mer - 16
dém - 17	jeu - 17	jeu - 17	som - 17	lun - 17	jeu - 17
lun - 18	mar - 18	mar - 18	dém - 18	mar - 18	ven - 18
mar - 19	jeu - 19	jeu - 19	lun - 19	mer - 19	som - 19
mer - 20	som - 20	som - 20	mar - 20	jeu - 20	dém - 20
jeu - 21	dém - 21	dém - 21	mer - 21	ven - 21	lun - 21
ven - 22	lun - 22	lun - 22	jeu - 22	som - 22	mar - 22
som - 23	mar - 23	mar - 23	ven - 23	dém - 23	mer - 23
dém - 24	jeu - 24	jeu - 24	som - 24	lun - 24	jeu - 24
lun - 25	mar - 25	mar - 25	dém - 25	mar - 25	ven - 25
mar - 26	jeu - 26	jeu - 26	lun - 26	mer - 26	som - 26
mer - 27	som - 27	som - 27	mar - 27	jeu - 27	dém - 27
jeu - 28	dém - 28	dém - 28	mer - 28	ven - 28	lun - 28
ven - 29	lun - 29	lun - 29	jeu - 29	som - 29	mar - 29
som - 30	mar - 30	mar - 30	ven - 30	dém - 30	mer - 30
dém - 31	jeu - 31	jeu - 31	lun - 31	lun - 31	

N'oubliez pas
de sortir vos déchets
la veille au soir
du jour de collecte

Collecte des encombrants
Les encombrants sont collectés
UNIQUEMENT sur rendez-vous auprès
de Troyes Champagne Métropole :
03 25 45 27 30

**Points d'apport
volontaire (PAV)**
Bennes à verres et à papiers
Rue Gambetta (vers la résidence des prés)
Rue Jean Jaurès (à l'entrée de Baires)
Rue André Lavocat (vers le stade)
Rue de l'Égalité (près de Jardiland)
Rue Camille Claudel (près des services
techniques municipaux)
Rue Jules Pochinot
Mail Paul Gauguin

Déchetteries

	Octobre à mars	Avril à septembre
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS		
Lundi	9 - 12h 14h - 17h30	9 - 12h 15h - 19h
Mardi	FERMÉ	FERMÉ
Mercredi, jeudi, vendredi	9 - 12h 14h - 17h30	9 - 12h 15h - 19h
Samedi	9h - 17h30	9h - 19h
Dimanche	10h - 12h30	10h - 12h30

Saint Julien Les Villas : 03 25 49 65 89

	Octobre à mars	Avril à septembre
PONT-SAINTE-MARIE		
Lundi, mardi	9 - 12h 14h - 17h30	9 - 12h 15h - 19h
Mercredi	FERMÉ	FERMÉ
Jeudi, vendredi	9 - 12h 14h - 17h30	9 - 12h 15h - 19h
Samedi	9h - 17h30	9h - 19h
Dimanche	10h - 12h30	10h - 12h30

Pont Sainte Marie : 03 25 81 09 58

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
jeu - 01	dém - 01	mer - 01	ven - 01	jeu - 01	mar - 01
ven - 02	lun - 02	jeu - 02	som - 02	mar - 02	jeu - 02
som - 03	mar - 03	ven - 03	dém - 03	mer - 03	ven - 03
dém - 04	jeu - 04	som - 04	lun - 04	jeu - 04	som - 04
lun - 05	mar - 05	dém - 05	mar - 05	ven - 05	dém - 05
mar - 06	jeu - 06	lun - 06	mer - 06	som - 06	lun - 06
mer - 07	som - 07	mar - 07	jeu - 07	dém - 07	mar - 07
jeu - 08	dém - 08	mer - 08	ven - 08	lun - 08	mer - 08
ven - 09	lun - 09	jeu - 09	som - 09	mar - 09	jeu - 09
som - 10	mar - 10	ven - 10	dém - 10	mer - 10	ven - 10
dém - 11	jeu - 11	som - 11	lun - 11	jeu - 11	som - 11
lun - 12	mar - 12	dém - 12	mar - 12	ven - 12	dém - 12
mar - 13	jeu - 13	lun - 13	mer - 13	som - 13	lun - 13
mer - 14	som - 14	mar - 14	jeu - 14	dém - 14	mar - 14
jeu - 15	dém - 15	mer - 15	ven - 15	lun - 15	mer - 15
ven - 16	lun - 16	jeu - 16	som - 16	mar - 16	jeu - 16
som - 17	mar - 17	ven - 17	dém - 17	mer - 17	ven - 17
dém - 18	jeu - 18	som - 18	lun - 18	jeu - 18	som - 18
lun - 19	mar - 19	dém - 19	mar - 19	ven - 19	dém - 19
mar - 20	jeu - 20	lun - 20	mer - 20	som - 20	lun - 20
mer - 21	som - 21	mar - 21	jeu - 21	dém - 21	mar - 21
jeu - 22	dém - 22	mer - 22	ven - 22	lun - 22	mer - 22
ven - 23	lun - 23	jeu - 23	som - 23	mar - 23	jeu - 23
som - 24	mar - 24	ven - 24	dém - 24	mer - 24	ven - 24
dém - 25	jeu - 25	som - 25	lun - 25	jeu - 25	lun - 25
lun - 26	mar - 26	dém - 26	mar - 26	ven - 26	dém - 26
mar - 27	jeu - 27	lun - 27	mer - 27	som - 27	lun - 27
mer - 28	som - 28	mar - 28	jeu - 28	dém - 28	mer - 28
jeu - 29	dém - 29	mer - 29	ven - 29	lun - 29	mer - 29
ven - 30	lun - 30	jeu - 30	som - 30	mar - 30	jeu - 30
som - 31	mar - 31	ven - 31	dém - 31	lun - 31	ven - 31

Ordures ménagères
Lundi

Tri
Jeudi

Déchets verts
Jeudi du 18/03 au 25/11

+ D'INFOS

**SERVICE GESTION
ET COLLECTE DES DÉCHETS**
03 25 45 27 30
collectedejets@troyes-cm.fr
troyes-champagne-metropole.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque jour, les boulangers, pâtisseries, charcutiers, poissonniers et traiteurs fabriquent sur place des produits, porteurs de la marque « **Crécelle** », **exclusive à E.Leclerc à Saint Parres aux Tertres**, sont à retrouver dans les rayons traditionnels de votre Hypermarché E.Leclerc à Saint Parres aux Tertres.



ZOOM SUR UN MÉTIER



Parmi les **25 métiers** exercés dans l'entreprise, focus aujourd'hui sur l'**équipe QHSE** ! Le QHSE est un domaine d'expertise dans les activités liées à la Qualité, l'Hygiène, la Sécurité et l'Environnement. Les champs d'actions sont divers : sécurité sanitaire, prévention des risques, qualité de vie au travail et respect de l'environnement. Pour garantir le respect des normes et des exigences réglementaires, l'équipe QHSE est à la fois médiateur, superviseur et formateur pour l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

53% 

Il s'agit du pourcentage de **femmes** parmi les équipes E.Leclerc à Saint Parres aux Tertres. Notre entreprise offre une grande variété de fonctions, ces femmes marquent de leur empreinte nos **succès** !

PROCHAINEMENT

Dès le mois de mars 2021, votre **agence de location** E.Leclerc à Saint Parres aux Tertres proposera à la **location deux véhicules 100% électriques** : la « Zoé » et la nouvelle « Spring électrique » de Renault. Deux bornes électriques sont installées pour permettre la recharge de ces deux véhicules électriques.



DERNIÈRE MINUTE - DERNIÈRE MINUTE - DERNIÈRE MINUTE -

E.Leclerc 
St Parres aux Tertres



Nous recrutons tous les mois des **profils divers** pour renforcer nos équipes. Vous pouvez dès à présent postuler, notamment pour un emploi saisonnier (été 2021), en transmettant votre candidature (CV et lettre de motivation) à recrutement@leclerc3.fr ou en la déposant à l'accueil de votre Hypermarché.